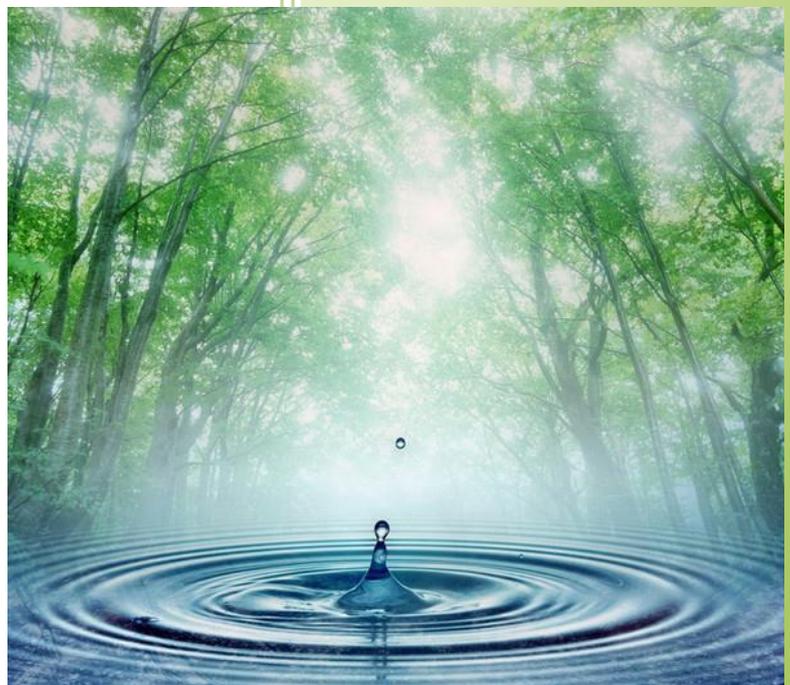


2016

RAPPORT ANNUEL



sur le **Prix** et la
Qualité des
Services d'Eau et
d'Assainissement

3a rue de l'Industrie * CS 10228 * 68704 Cernay Cedex
Tél. 03 89 75 47 72 * Fax 03 89 75 78 14



LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

INTRODUCTION.....	3
LE TERRITOIRE CONCERNE ET LES MISSIONS.....	3 à 5
1) Exploitation en régie (D101.0)	3
2) Exploitation en délégation de service public (D101.0).....	4
3) Exploitation par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Doller (D101.0).....	4
4) Schéma des secteurs.....	5

Exploitation en régie

Les ressources	8
Schéma de production et de distribution	9
 PRODUCTION 2016	 10 à 12
 DISTRIBUTION ET CONSOMMATION	 13 à 15
1) Le réseau	13
2) Travaux d'entretien et réparation en 2016 sur le réseau d'eau	14
3) Nombre d'abonnés	15
4) Volumes facturés	15
 INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	 16 à 17
1) Rendement des réseaux de distribution (P 104.3)	16
2) Tableau des indicateurs	17
 LA QUALITE DE L'EAU	 18 à 22
1) Mesures de prévention pour la qualité de la production	18
2) Type de traitement	18
3) Surveillance de la qualité distribuée	18 à 22
 INDICATEURS FINANCIERS	 23 à 24
1) La tarification (D102.0)	23 à 24
 INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	 25
1) Les composants d'une facture d'eau d'un ménage de référence (120 m ³ sur l'année)	25
 AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	 26 à 27
1) La Balance Générale du compte administratif 2016	26
2) La dette	27

Exploitation en délégation de service public

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	30 à 33
1) Mode de gestion du service	30
- Plan simplifié du réseau d'alimentation en eau potable	31
- Les ressources	32
- Synoptique	33
BILAN HYDRAULIQUE 2016	34 à 35
1) Volumes d'eau brute prélevés (m ³)	34
2) Volumes d'eau potable produits (m ³)	34
3) Volumes d'eau potable importés (m ³)	35
4) Volumes mis en distribution sur période de relevé (m ³)	35
DISTRIBUTION ET CONSOMMATION	35 à 37
1) Le réseau	35 à 36
2) Travaux d'entretien et de réparation en 2016 sur le réseau d'eau	36 à 37
3) Nombre d'abonnés	37
4) Volumes d'eau potable vendus (m ³)	37
INDICATEURS DE PERFORMANCE	38 à 39
1) Rendement du réseau de distribution (P104.3)	38
2) Tableau des indicateurs	39
TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE (D102.0)	40 à 42
1) Modalités de tarification	40
2) Facture d'eau type	41 à 42
3) Recettes	42
SERVICE CLIENTS	43
1) Accueil et information	43
2) Satisfaction client (P155.1)	43
3) Recouvrement (P154.0)	43
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	44
1) Montants financiers (Communauté de Communes)	44
2) Etat de la dette du service (Communauté de Communes) (P153.2)	44
3) Amortissement (Communauté de Communes)	44
QUALITE DE L'EAU	45 à 54
1) Surveillance de la qualité distribuée (P101.1 et 102.1)	45 à 54
PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA CCTC EN 2017	55
ANNEXE : Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse	56 à 59

INTRODUCTION



Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, sont destinés à l'information des usagers et à la transparence de la gestion des services.

Ils détaillent les activités réalisées durant l'exercice par la collectivité pour ses compétences.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2224-5, le maire ou le président présente un rapport annuel à son assemblée délibérante. Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 du CGCT.

Le décret 95-635 du 6 mai 1995, fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport.

De plus le rapport annuel doit respecter de nouvelles exigences depuis la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, selon le décret 2007-675 et l'arrêté du 2 mai 2007.

La circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 informe sur les modalités d'établissement du rapport, définissant notamment les « indicateurs de performance » dont les fiches sont nommées par des codes rappelés dans le présent rapport (Dxxx.x pour les indicateurs descriptifs ou Pxxx.x pour les indicateurs de performance).

Le territoire et la population desservie

La Communauté de Communes de Thann-Cernay est composée de 16 communes.

La gestion de l'eau est divisée en 3 secteurs :

1. Exploitation en régie (D101.0)

La population desservie (données INSEE au 1^{er} janvier 2016) est la suivante :

➤ Cernay	11 914 hab.
➤ Steinbach	1 398 hab.
➤ Uffholtz	1 654 hab.
➤ Wattwiller	<u>1 752 hab.</u>

Population totale 16 718 hab.

2. Exploitation en délégation de service public (D101.0)

La délégation de service public a été confiée à la Lyonnaise des Eaux par délibération du 8 mars 2010 mais les investissements et les projets sont gérés par les services techniques de la CCTC.

La population desservie (données INSEE au 1^{er} janvier 2016) est la suivante :

➤ Bitschwiller-les-Thann	2 013 hab.
➤ Bourbach-le-Bas	614 hab.
➤ Bourbach-le-Haut	423 hab.
➤ Leimbach	863 hab.
➤ Rammersmatt	212 hab.
➤ Roderen	924 hab.
➤ Thann	8 099 hab.
➤ Vieux-Thann	3 049 hab.
➤ Willer-sur-Thur	1 897 hab.

Population totale 18 094 hab.

3. Exploitation par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Doller (D101.0)

La population desservie (données INSEE au 1^{er} janvier 2016) est la suivante :

➤ Aspach-le-Bas	1 349 hab.
➤ Aspach-Michelbach	1 898 hab.
➤ Schweighouse/Thann	772 hab.

Population totale 4 019 hab.



SECTEUR THANN

Exploitation
AEP et Assainissement
en DSP par
la Lyonnaise - des - Eaux

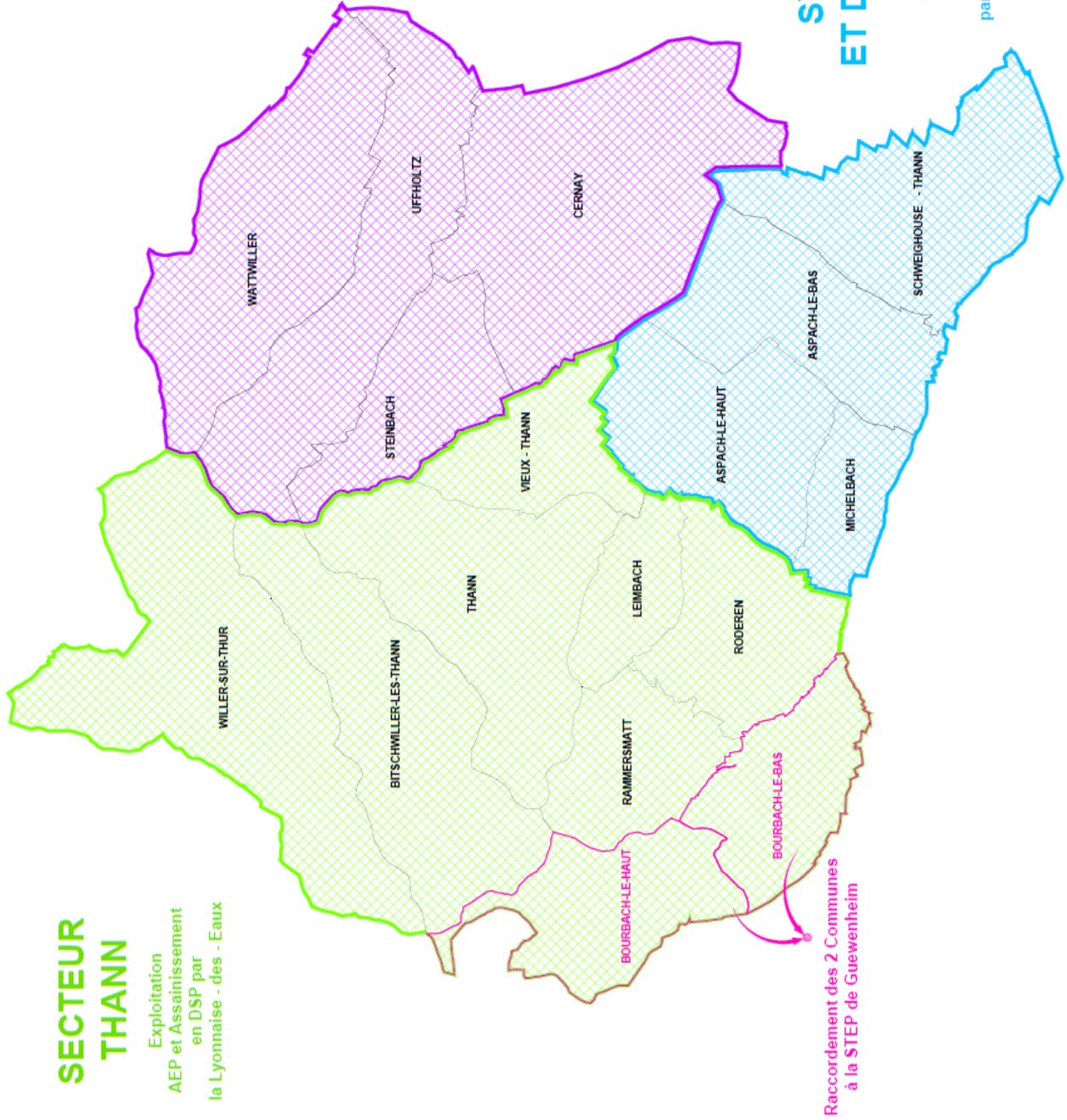
SECTEUR CERNAY

Exploitation
AEP et Assainissement
en régie

SYNDICATS D'AEP ET D'ASSAINISSEMENT

Gestion de l'AEP
par le Syndicat SIAEP de la Doller

Gestion de l'Assainissement
par le Syndicat Mixte d'assainissement
de la Basse Vallée de la Doller



Le service public de l'eau



Exploitation en régie

Les ressources

Le réseau des 4 communes est interconnecté selon le schéma du tableau de la page 9.

CERNAY

La Ville de Cernay est alimentée par 5 puits :

- 3 puits situés rue des Puits à Cernay,
- 1 puits situé rue Sandoz à Cernay,
- 1 puits situé sur le territoire de la commune d'Uffholtz, qui est à l'arrêt depuis le 29 avril 2008, pour des raisons de dépassement de la teneur en BROMACIL.

Une interconnexion Wittelsheim/Cernay/Thann permet un approvisionnement en eau de 1 000 m³/jour maximum pour le secteur de la régie de Cernay et de 3 000 m³/jour maximum pour le secteur exploité en DSP de Thann.



STEINBACH

La commune de Steinbach est uniquement alimentée par l'eau produite à Cernay.

UFFHOLTZ

En 2016, la commune d'Uffholtz a été alimentée pour un tiers par les sources communales, le solde étant assuré par l'apport de Cernay.

En raison d'un risque potentiel de pollution bactériologique des sources, un traitement par rayons ultraviolets (UV) assure la qualité d'eau distribuée dans la commune.

WATTWILLER

La commune de Wattwiller comporte deux zones de distribution :

- En 2016, le réseau haut est desservi par le réservoir principal (700 m³) alimenté par le réseau de Cernay.
- Le réseau bas est desservi par le réservoir village (bas) alimenté par deux sources (appelées Communale et Deronne), ainsi que par un complément du réservoir principal selon les besoins.

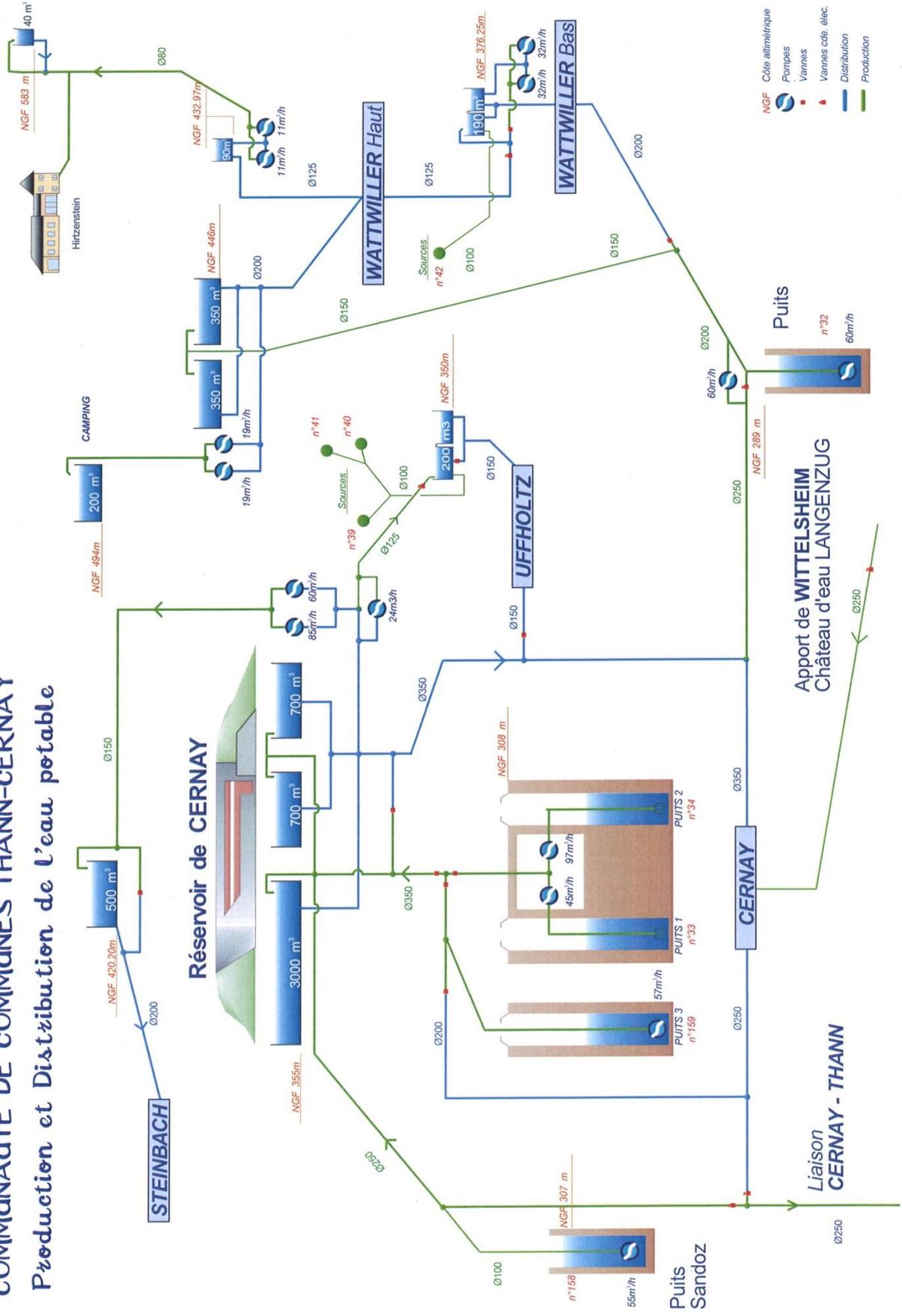


Le réservoir du camping est alimenté directement par le réservoir principal.

Les deux sources (Communale et Deronne) sont traitées bactériologiquement par UV.

COMMUNAUTE DE COMMUNES THANN-CERNAY

Production et Distribution de l'eau potable



PRODUCTION 2016

CERNAY

	2014	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
Volumes produits				
Puits 1 et 2	389 052 m ³	353 631 m ³	312 388 m ³	-11,66
Puits 3	320 748 m ³	336 856 m ³	343 145 m ³	+1,87
Puits Sandoz	301 552 m ³	309 074 m ³	302 130 m ³	-2,25
Puits Uffholtz/Cernay	0 m ³	0 m ³	0 m ³	-
Volumes importés				
Apport de Guewenheim	5 720 m ³	4 054 m ³	0 m ³	-
Apport de Wittelsheim	17 106 m ³	18 332 m ³	24 143 m ³	+31,7
Volumes exportés				
Apport vers Thann	-12 829 m ³	-51 856 m ³	-45 965 m ³	-11,36
TOTAL	1 021 349 m³	970 091 m³	935 841 m³	-3,53

STEINBACH (volume inclus dans la production de Cernay)

	2014	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
Volumes importés				
Apport de Cernay	50 206 m ³	58 582 m ³	52 177 m ³	-10,93
TOTAL	50 206 m³	58 582 m³	52 177 m³	-10,93

UFFHOLTZ

	2014	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
Volumes produits				
Sources	19 264 m ³	16 079 m ³	20 928 m ³	+30,16
Volumes importés				
Apport de Cernay	60 325 m ³	52 803 m ³	46 677 m ³	-11,60
Estimation maillage réseau Cernay	780 m ³	650 m ³	1 310 m ³	+101,54
TOTAL	80 369 m³	69 532 m³	68 915 m³	-0,89

WATTWILLER

	2014	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
Volumes produits				
Source	19 239 m ³	21 012 m ³	24 313 m ³	+15,71
Volumes importés				
Puits Uffholtz/Wattwiller	0 m ³	0 m ³	0 m ³	-
Apport de Cernay	96 274 m ³	81 114 m ³	70 454 m ³	-13,14
TOTAL	115 513 m³	102 126 m³	94 767 m³	-7,21

PRODUCTION TOTALE

PRODUCTION	2014	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
Volumes produits	1 049 855 m ³	1 036 652 m ³	1 002 904 m ³	-3,26
Volumes importés	22 826 m ³	22 386 m ³	24 554 m ³	+9,68
Volumes distribués	1 072 681 m³	1 059 038 m³	1 027 458 m³	-2,98

Commentaire :

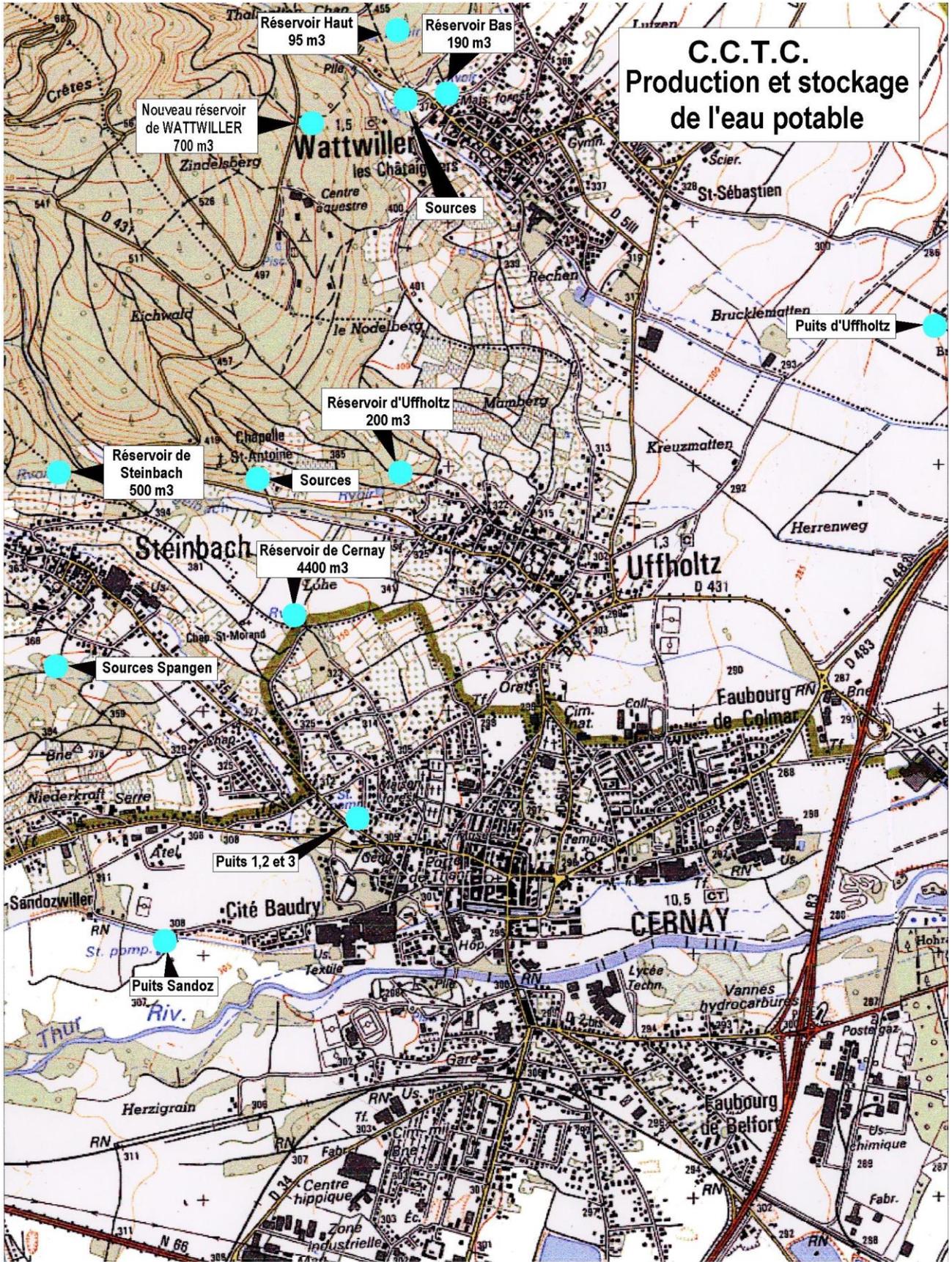
La production pour l'année 2016 s'établit à 1 027 458 m³, soit en moyenne 2 815 m³/j.

La journée de production maximum enregistrée le 19 juillet 2016 est de 4 528 m³.

Globalement, la production pour l'année 2016 a baissé de 31 580 m³, soit -2,98 % par rapport à l'année 2015.

Le rapport des volumes produits et des volumes vendus (p.16) permet de conclure à une amélioration du rendement du réseau





C.C.T.C.
Production et stockage
de l'eau potable

Echelle: 1/20 000

DISTRIBUTION ET CONSOMMATION

1) LE RESEAU

a. Longueur du réseau

Le réseau d'eau potable compte, au 31 décembre 2016, **129,527** kilomètres linéaires de conduites hors branchements.

Il est réparti de la façon suivante entre les communes :

- CERNAY 83,520 Km
- STEINBACH 12,550 Km
- UFFHOLTZ 13,947 Km
- WATTWILLER 19,310 Km

b. Extension du réseau en 2016

- Extension / maillage rue Sandoz (Ø 150 / 200 ml)

c. Les capacités de stockage

Les volumes des réservoirs de la Communauté de Communes sont les suivants :

- CERNAY : - 2 cuves de 700 m³ + 1 cuve de 3 000 m³ soit un total de **4 400 m³**,
- STEINBACH : - 1 cuve de **500 m³**,
- UFFHOLTZ : - 2 cuves de 100 m³, soit **200 m³**
- WATTWILLER : - 2 cuves de 350 m³ soit **700 m³** (principal),
- 2 cuves de 95 m³, soit **190 m³** (réservoir village),
- 1 cuve de **90 m³** (réservoir relais)



TOTAL DE STOCKAGE 6 080 m³

3) NOMBRE D'ABONNES

	2012	2013	2014	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
CERNAY	3 308	3 349	3 388	3 421	3 464	+1,26
STEINBACH	561	557	561	568	580	+2,11
UFFHOLTZ	664	679	714	719	730	+1,53
WATTWILLER	727	726	733	733	739	+0,82
TOTAL	5 260	5 311	5 396	5 441	5 513	+1,32

Chaque immeuble ou maison particulière est raccordé au réseau par l'intermédiaire d'un branchement équipé d'un compteur. En 2016, on dénombre 5 513 abonnés.

4) VOLUMES COMPTABILISES

	PARTICULIERS		GRANDS CONSOMMATEURS		TOTAL		Variation N/N-1 (%)
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	
CERNAY	495 464	519 194	139 835	146 783	635 299	665 977	+4,83
STEINBACH	53 313	52 947	-	-	53 313	52 947	-0,69
UFFHOLTZ	85 445	81 402	-	-	85 445	81 402	-4,73
WATTWILLER	68 063	72 134	12 708	10 731	80 771	82 865	+2,59
TOTAL	702 285	725 677	152 543	157 514	854 828	883 191	+3,32

Commentaire :

Les volumes comptabilisés pour l'année 2016 s'élèvent à 883 191 m³, soit en moyenne 2 420 m³/j. Ils ont augmenté de 28 363 m³, soit +3,32 % par rapport à l'année 2015.

5) VOLUMES FACTURES

	PARTICULIERS		GRANDS CONSOMMATEURS		TOTAL		Variation N/N-1 (%)
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	
CERNAY	491 019	516 199	139 835	146 783	630 854	662 982	+5,09
STEINBACH	53 304	52 947	-	-	53 304	52 947	-0,67
UFFHOLTZ	79 455	81 201	-	-	79 455	81 201	+2,20
WATTWILLER	67 823	71 902	12 708	10 731	80 531	82 633	+2,61
TOTAL	691 601	722 249	152 543	157 514	844 144	879 763	+4,22

Commentaire :

Les volumes facturés pour l'année 2016 s'élèvent à 879 763 m³, soit en moyenne 2 410 m³/j. Ils ont augmenté de 35 619 m³, soit +4,22 % par rapport à l'année 2015.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

1) RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)

Rendement du réseau de distribution

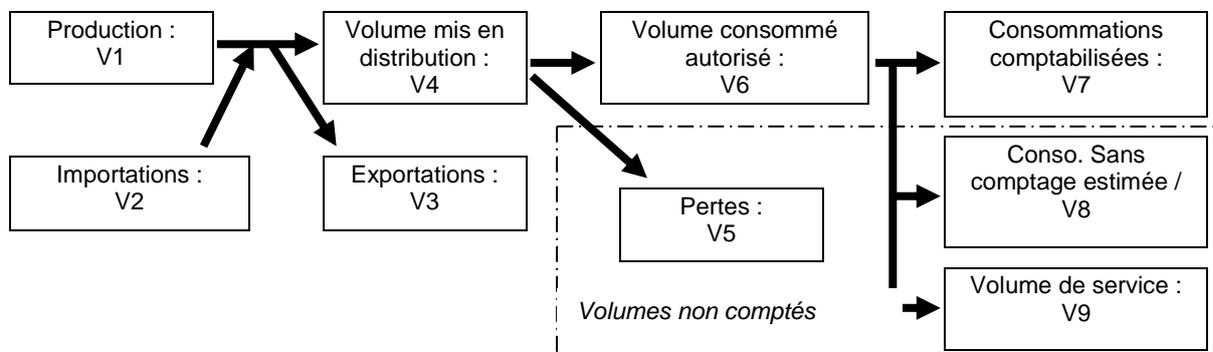
Volume produit (V1)	1 002 904 m ³
Volume importé (V2)	24 554 m ³
Volume exporté (V3)	45 995 m ³
Volume mis en distribution (V4)	981 463 m ³
Pertes (V5)	93 092 m ³
Volume consommé autorisé (V6)	888 371 m ³
Volume comptabilisé (V7)	883 191 m ³
Volume consommateurs sans comptage (V8)	1 600 m ³
Volume de service de réseau (V9)	3 580 m ³

V3 Le rendement du réseau de distribution est de :

	2014	2015	2016
Rendement	79,09 %	86,14 %	90,94 %

V2 Le rendement du réseau de distribution se calcule de la façon suivante : $Rdt = (V6+V3)/(V1+V2)$

V1 Les volumes suivants sont des volumes annuels (en m³/an) :



2) TABLEAU DES INDICATEURS

Indicateur		2016	Unité
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	16 718	Nombre
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (2015)	2,07	€ TTC/m ³
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	15	jour
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100	%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100	%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	Points
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	2,08	m ³ /km/jour
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	1,97	m ³ /km/jour
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,45	%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la réserve en eau	100	%



LA QUALITE DE L'EAU

1) MESURES DE PREVENTION POUR LA QUALITE DE LA PRODUCTION

Elles ont été prescrites par un arrêté préfectoral le 23 avril 1975 et un arrêté modificatif du 26 octobre 1979, fixant :

- ↳ le périmètre de protection immédiate,
- ↳ le périmètre de protection rapprochée,
- ↳ le périmètre de protection éloignée,



pour les sites suivants :

- ↳ les puits 1 et 2 à Cernay,
- ↳ la source du Spangen à Steinbach,
- ↳ les 3 sources (Deronne, Calvaire et Communale) de Wattwiller,
- ↳ les 3 sources (Stoeckle, Sturchel et St-Antoine) d'Uffholtz,
- ↳ le puits d'Uffholtz,
- ↳ le puits Sandoz à Cernay.

Un nouvel arrêté préfectoral du 6 octobre 2015 modifie les périmètres de protection pour les puits n° 1, 2 et 3 à Cernay.

2) TYPE DE TRAITEMENT

Traitement par rayons ultra-violet (UV).

- UFFHOLTZ : sortie du réservoir,
- WATTWILLER : entrée des sources dans le réservoir village

3) SURVEILLANCE DE LA QUALITE DISTRIBUEE

Le laboratoire CAR (agrée par le Ministère de la Santé), en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé de Colmar, a effectué 76 analyses dans les 4 communes, réparties comme suit :

Qualité de l'eau distribuée en 2016

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2017



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est
Délégation Territoriale d'Alsace
Chât. Administrative Gauget
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg

ars-grandest-dt-alsace-re@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com

CERNAY ET WATTWILLER ZONE HAUTE

ORIGINE DE L'EAU

Les communes de CERNAY et WATTWILLER secteur zone haute (12234 habitants)¹ sont alimentées en eau par 4 forages de la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique les 23/04/1975, 21/11/1978 et 06/10/2015 ; elles disposent de périmètres de protection.

Un apport d'eau du SIAEP de la Vallée de la DOLLER ou du SIVU du Bassin Potassique de la HARDT est possible en cas de besoin.

L'eau produite à partir de l'un des forages (Sandozwiller) est désinfectée par rayonnement ultraviolet ; l'eau captée sur les 3 autres forages est produite sans traitement. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

34 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 34 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 1 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 97,06 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

Une analyse d'eau a révélé ponctuellement la présence de bactéries à des teneurs faibles ne nécessitant pas de restriction d'usage. L'exploitant a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour rétablir la qualité de l'eau distribuée.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 9,8°f (degré français)
- pH : 6,9

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable (voir fiche d'information jointe).**

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 7,1 mg/l
- Teneur maximale : 8,5 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures: 43,3 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 23,1 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2016, l'eau produite et distribuée sur la ville de CERNAY et sur la zone haute de WATTWILLER est conforme aux limites de qualité physico-chimiques en vigueur. Sur le plan bactériologique, elle est de très bonne qualité. Néanmoins, l'eau est très peu minéralisée et agressive : de ce fait, il convient de laisser couler l'eau avant de la boire.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Qualité de l'eau distribuée en 2016

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2017



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est
Délégation Territoriale d'Alsace
Cité Administrative Gangot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg

ars-grandest-et-alsace-se@ars.sante.fr

+33 (0) 3 88 76 79 86 (Haut-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Créatif photo : fotolia.com

STEINBACH

ORIGINE DE L'EAU

La commune de STEINBACH (1349 habitants)¹ est alimentée en eau par 4 forages de la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique les 23/04/1975, 21/11/1978 et 06/10/2015 ; elles disposent de périmètres de protection.

Un apport d'eau du SIAEP de la Vallée de la Doller ou du SIVU du Bassin Potassique de la Hardt est possible en cas de besoin.

L'eau produite à partir de l'un des forages (Sandozwiller) est désinfectée par rayonnement ultraviolet ; l'eau captée sur les 3 autres forages est produite sans traitement. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

15 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 15 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 9,8°f (degré français)
- pH : 6,9

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable (voir fiche d'information jointe).**

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 7,1 mg/l
- Teneur maximale : 8,5 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures: 43,3 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 23,1 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2016, l'eau produite et distribuée sur la commune de STEINBACH est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur. Néanmoins, l'eau est très peu minéralisée et agressive : de ce fait, il convient de laisser couler l'eau avant de la boire.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Qualité de l'eau distribuée en 2016

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2017



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est
Délégation Territoriale d'Alsace
Cité Administrative Gasgot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg

ars-grand-est-alsace-se@ars.sante.fr

+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com

UFFHOLTZ

ORIGINE DE L'EAU

La commune de UFFHOLTZ (1575 habitants)¹ est alimentée en eau par 2 sources et 4 forages de la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique les 23/04/1975, 21/11/1978 et 06/10/2015 ; elles disposent de périmètres de protection.

Un apport d'eau du SIAEP de la Vallée de la Doller ou du SIVU du Bassin Potassique de la Hardt est possible en cas de besoin.

L'eau est désinfectée par rayonnements ultraviolets avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

10 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 10 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 14,6°f (degré français)
- pH : 7,2

Eau douce (peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable (voir fiche d'information jointe).

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 7,0 mg/l
- Teneur maximale : 7,9 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :

- Teneur moyenne en chlorures: 34,4 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 19,9 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

*Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l*

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2016, l'eau produite et distribuée sur la commune d'UFFHOLTZ est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur. Néanmoins, l'eau est très peu minéralisée et agressive : de ce fait, il convient de laisser couler l'eau avant de la boire.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Qualité de l'eau distribuée en 2016

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2017



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guides (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.esupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est
Délégation Territoriale d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Mirchalain
F-67084 Strasbourg

ars-grandest-alsace-se@ars.sante.fr

+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Credit photo : fotolia.com

WATTWILLER, secteur zone basse

ORIGINE DE L'EAU

Le secteur zone basse de la commune de WATTWILLER (955 habitants)¹ est alimenté en eau par 2 sources et 4 forages de la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique les 23/04/1975, 21/11/1978 et 06/10/2015 ; elles disposent de périmètres de protection.

Un apport d'eau du SIAEP de la Vallée de la Doller ou du SIVU du Bassin Potassique de la Hardt est possible en cas de besoin.

L'eau est désinfectée par rayonnements ultraviolets avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

12 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 12 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 1 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 91,67 %

Eau de bonne qualité microbiologique.

Une analyse d'eau a révélé ponctuellement la présence de bactéries à des teneurs faibles ne nécessitant pas de restriction d'usage. L'exploitant a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour rétablir la qualité de l'eau distribuée.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 10,4°f (degré français)
- pH : 7,4

Eau douce (peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable (voir fiche d'information jointe).

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 6,8 mg/l
- Teneur maximale : 7,9 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :

- Teneur moyenne en chlorures: 41,5 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 21,5 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

*Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l*

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur, à l'exception d'un dépassement temporaire de la limite de qualité en arsenic, dû à une déficience de dilution des ressources. La moyenne sur l'année est inférieure à la limite de qualité.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2016, l'eau produite et distribuée sur le secteur zone basse de la commune de WATTWILLER est conforme aux limites de qualité physico-chimiques en vigueur, à l'exception d'un dépassement temporaire en arsenic. Sur le plan bactériologique, elle est de bonne qualité. Néanmoins, l'eau est très peu minéralisée et agressive : de ce fait, il convient de laisser couler l'eau avant de la boire.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

INDICATEURS FINANCIERS

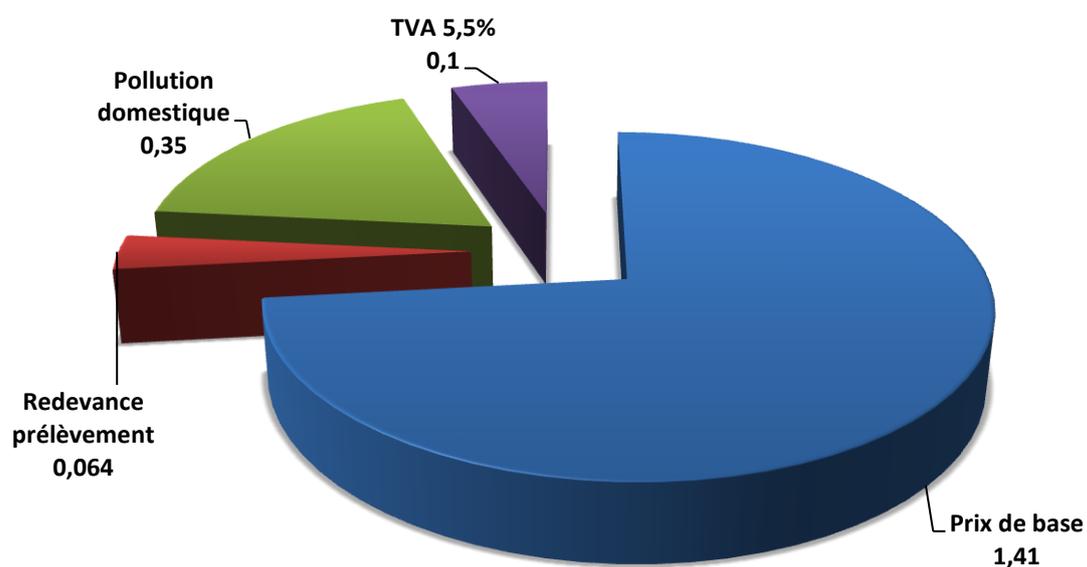
1) LA TARIFICATION (D102.0)

a) Tarif eau hors abonnement

Le service des eaux de la Communauté de Communes est assujetti à la TVA. Son tarif est ventilé de la manière suivante :

EAU	2014	2015	2016	Variation N/N-1 (%)	2017
Prix de base	1,380	1,390	1,410	+1,44	1,430
Redevance de prélèvement	0,065	0,067	0,064	-4,48	0,059
Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique	0,407	0,395	0,350	-11,39	0,350
TOTAL HT	1,852	1,852	1,824	-1,51	1,839
TVA 5,5%	0,102	0,102	0,100	-1,96	0,101
TOTAL TTC	1,954	1,954	1,924	-1,53	1,940

DECOMPOSITION DU PRIX DE L'EAU 2016



b) Tarif abonnement

Diamètre du compteur	Tarif annuel (€ HT/an)		Nbre de compteur Abonnés	
	2016	2017	2016	2017
Diam. 15/20	14,00	15,00	5 232	5 317
Diam.25	26,00	27,00	81	66
Diam.30/32	47,00	48,00	48	49
Diam.40	69,00	70,00	28	28
Diam.50	90,00	92,00	6	7
Diam.60	111,00	114,00	3	3
Diam.80	131,00	134,00	8	9
Diam.100 et +	152,00	154,00	22	22
		TOTAL	5 396	5 501

c) Tarif Grands Consommateurs et redevances

Tarif Grands consommateurs 2017			Redevances 2017	
TRANCHES	M ³	Base HT	EAU (T.V.A 5,5 %)	
			Red. préél. HT	Pollut° domest. HT
1 à 6 000	6 000	1,430	0,059	0,350
6 001 à 12 000	6 000	1,430	0,059	0,350
12 001 à 24 000	12 000	1,430	0,059	0,350
24 001 à 48 000	24 000	1,430	0,059	0,350
+ de 48 000		1,430	0,059	0,350

Tarif Grands consommateurs 2016			Redevances 2016	
TRANCHES	M ³	Base HT	EAU (T.V.A 5,5 %)	
			Red. préél. HT	Pollut° domest. HT
1 à 6 000	6 000	1,410	0,064	0,350
6 001 à 12 000	6 000	1,410	0,064	0,350
12 001 à 24 000	12 000	1,410	0,064	0,350
24 001 à 48 000	24 000	1,410	0,064	0,350
+ de 48 000		1,410	0,064	0,350

Au total, le service compte 5 501 abonnés en 2016. On distingue :

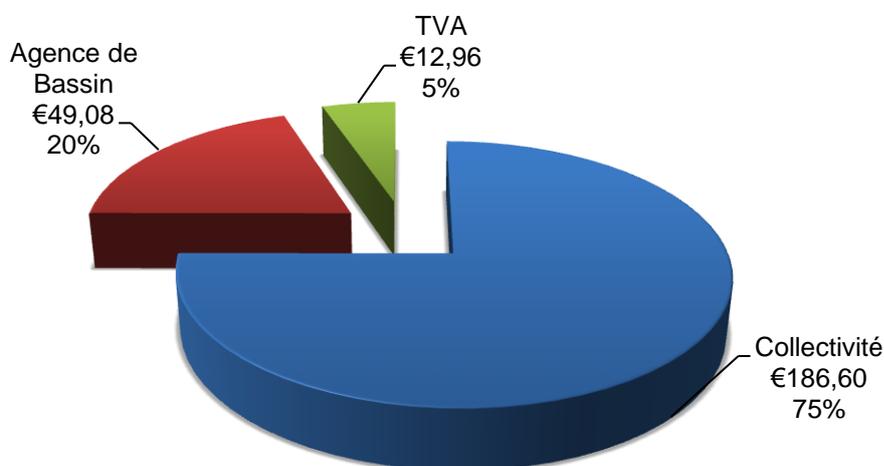
- Les abonnés dits "domestiques" utilisant l'eau pour les besoins domestiques (immeubles, maisons individuelles, ...);
- Les abonnés dits " gros consommateurs" utilisant l'eau pour les activités à caractère industriel ou commercial.

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES

1) LES COMPOSANTS D'UNE FACTURE D'EAU D'UN MENAGE DE REFERENCE (120 M³ SUR L'ANNEE)

Cernay – Steinbach – Uffholtz - Wattwiller					
EAU POTABLE	Unitaire	Montant	Unitaire	Montant	Variation N/N-1 (%)
	Au 1er janvier 2016		Au 1er janvier 2017		
Part collectivité					
Abonnement (PF)	14,00	14,00	15,00	15,00	
Part proportionnelle (PP)	1,41	169,20	1,43	171,60	+1,42
Total eau potable hors taxes et redevances		183,20		186,60	+1,86
Part Agence de l'Eau					
Redevance de prélèvement	0,064	7,68	0,059	7,08	-7,81
Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique	0,350	42,00	0,350	42,00	-
TVA 5,5 %		12,81		12,96	
TOTAL eau TTC pour 120 m³		245,69		248,64	+1,2
Répartition hors taxes et redevances					
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
Part collectivité	14,00	169,20	15,00	171,60	
Taxes et redevances		62,49		62,04	
Prix TTC au m³ (D102.0)		2,04		2,07	

Répartition facture d'eau de 120 m³ au 1er janvier 2017



AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

1) LA BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
Section d'Investissement			
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	-	187 573,56
10	Apports, dotations (affectation)	-	129 553,14
13	Subventions d'investissement		9 450,00
16	Emprunts et dettes	84 103,80	-
20	Immobilisation incorporelles	19 295,44	-
21	Immobilisation corporelles	156 321,52	-
23	Immobilisation en cours	164 988,34	-
040	Opérations d'ordre entre sections	68 587,71	270 729,70
RESTES A REALISER		154 150,00	22 050,00
Totaux Section Investissement		647 446,81	619 356,40
Section d'Exploitation			
002	Excédent antérieur reporté	-	200 433,95
011	Charges à caractère général	340 456,32	-
012	Charges personnel et frais assimilés	587 558,70	-
014	Atténuation de produits	356 329,00	
042	Opérations d'ordre entre sections	270 729,70	68 587,71
65	Autres charges de gestion	7 163,68	-
66	Charges financières	23 537,65	-
67	Charges exceptionnelles	46 839,03	-
70	Vente de produits et prestations	-	1 913 199,75
74	Subventions d'exploitation	-	-
75	Autres produits de gestion	-	2 500,40
76	Produits financiers	-	-
77	Produits exceptionnels	-	1 637,87
79	Transfert de charges	-	-
Totaux Section Exploitation		1 632 614,08	2 186 359,68
TOTAUX GENERAUX		2 280 060,89	2 805 716,08
Solde d'exécution investissement (déficit))			28 090,41
Solde d'exécution exploitation (excédent)		553 745,60	
TOTAUX EGAUX 2 à 2		2 833 806,49	2 833 806,49

2) LA DETTE

DETTES ET CREANCES - EMPRUNTS RECAPITULATION

	CAPITAL RESTANT DU AU 31.12.2016	REMBOURSEMENTS 2016	
		CAPITAL	INTERETS
TOTAL	743 137,27	84 103,80	23 461,36



Le service public de l'eau



Exploitation en délégation de service public

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1) MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en délégation de service public par contrat d'affermage. 1/4/2010 au 31/3/2022
Le contrat d'affermage a été signé avec :

Société LYONNAISE DES EAUX FRANCE
11, place Edouard VII
75009 PARIS

Début du contrat	1 ^{er} avril 2010	-
Durée de la délégation	12 ans	-
Avenant n° 1	Date d'effet au 1/09/2011	Définition des modalités techniques et financières de réalisation des travaux neufs liés à la création de l'interconnexion entre le SIVU de la Hardt et le réseau de Thann
Avenant n° 2	Date d'effet au 5/05/2014	
Avenant n° 3	2/1/2015	Définition des modalités techniques et financières liées aux évolutions réglementaires et au réajustement de l'assiette de référence

Le périmètre d'affermage est constitué du territoire des 9 communes.

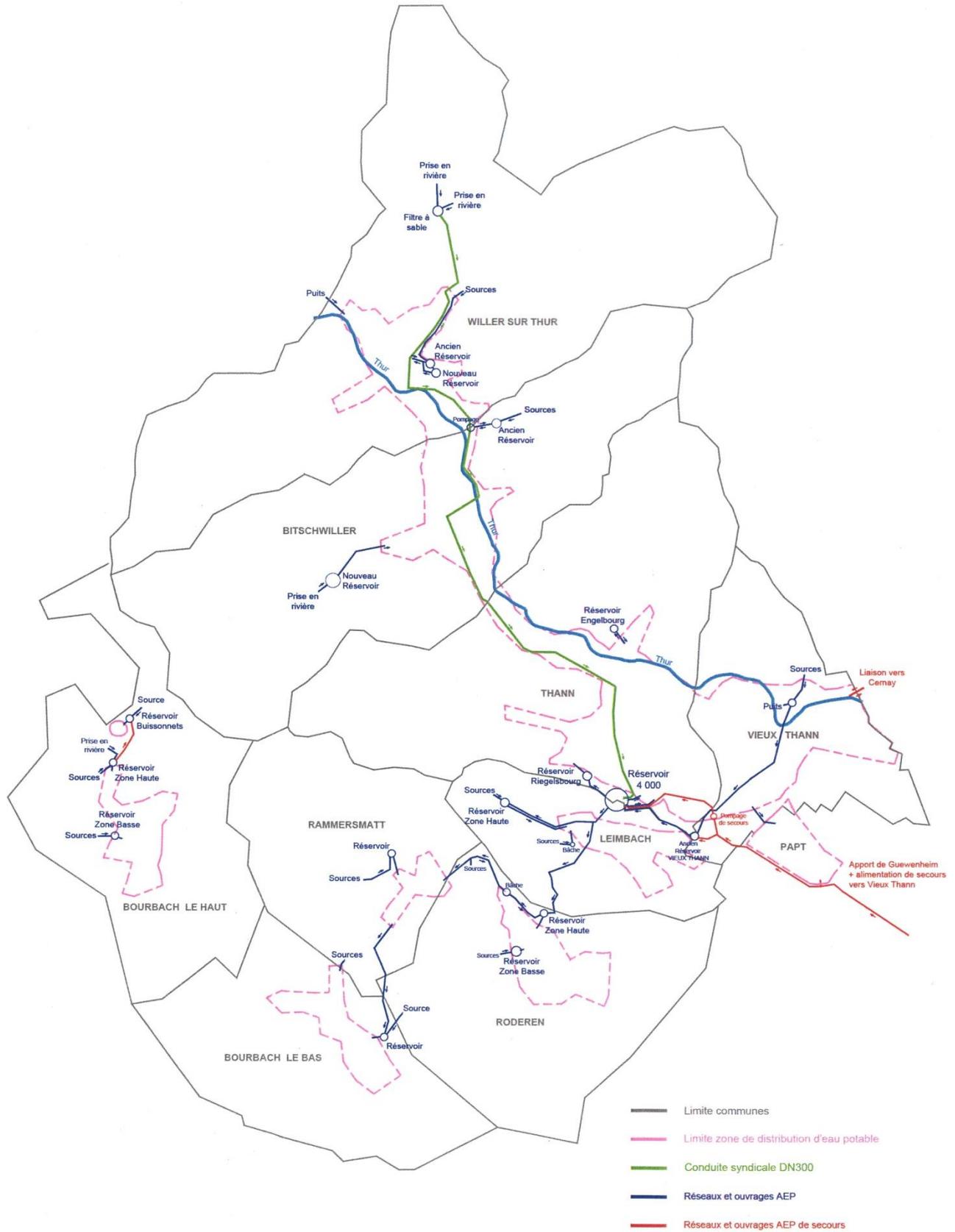
Conventions de vente et d'achat d'eau

Convention n°1 :

Nom du cocontractant : SIAEP Vallée de la Doller
Caractéristiques de la convention : achat d'eau
Date d'effet de la convention : 1988
Durée de la convention : 10 ans avec reconduction



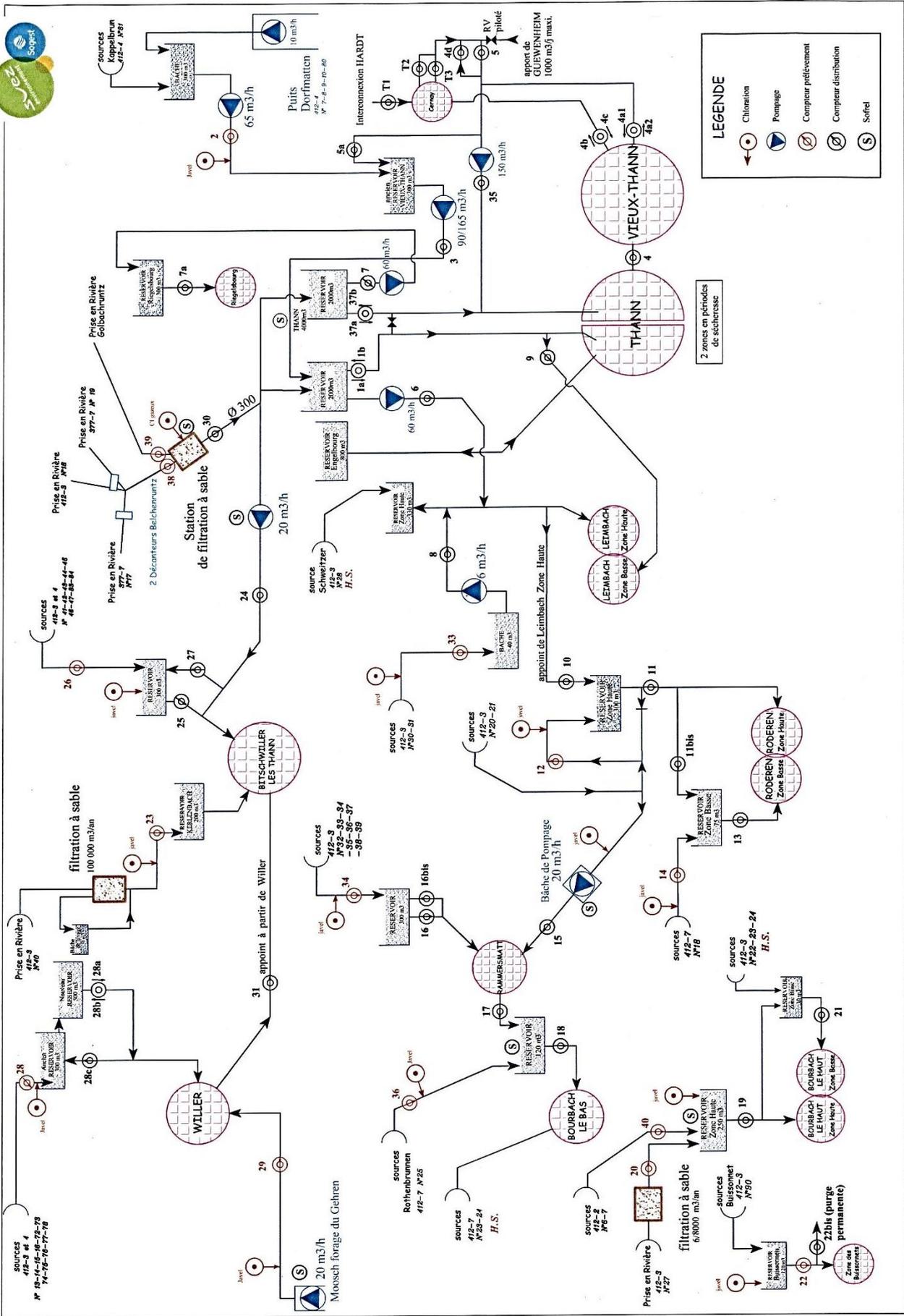
PLAN SIMPLIFIE DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE _ SECTEUR THANN



Les ressources

Commune	Dénomination	localisation	Fonction	Observations	Volume (m3)
BITSCHWILLER	Ancien réservoir	Lieu-dit Busenbach	Réservoir	2 cuves de 150 m3	300
BITSCHWILLER	Kehrlenbach	Chemin du Kehrlenbach	Réservoir		200
BITSCHWILLER	Kehrlenbach	Chemin du Kehrlenbach	Bâche de lavage		50
BOURBACH-LE-BAS		RD35 - rue du Rebberg	Réservoir		120
BOURBACH-LE-HAUT	Buissonnets	Rue des Buissonnets	Réservoir		120
BOURBACH-LE-HAUT	ZH	Rue des Buissonnets	Réservoir		250
BOURBACH-LE-HAUT	ZB	Rue des Charbonniers	Réservoir		30
LEIMBACH	ZH	Chemin du Kurrenweg	Réservoir		330
LEIMBACH	Ancien réservoir	Lieu-dit Am Rain	Bâche de reprise		40
VIEUX-THANN	Ancien réservoir VIEUX-THANN	Lieu-dit Blosen Reben	Bâche d'aspiration		300
RAMMERSMATT		Chemin rural du Ballon	Réservoir		300
RODEREN	Nouveau - ZH	Lieu-dit Muhlberg	Réservoir	1 cuve	300
RODEREN	ZB	Rue du Neuberg	Réservoir		75
THANN	4000	Rue du Panorama	Réservoir	2 cuves de 2 000 m ³ alimentant 2 secteurs différents	4 000
THANN	Engelbourg	Rue de l'Engelbourg	Réservoir		800
THANN	Riegelsbourg	Rue du Riegelsbourg	Réservoir	1 cuve	300
VIEUX-THANN	Dorfmaten	Route de Cernay	Bâche de reprise		300
WILLER	Ancien	Lieu-dit Wolfenstahl	Réservoir	2 cuves de 150 m3	300
WILLER	Nouveau	Lieu-dit Wolfenstahl	Réservoir		500

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN - CERNAY SCHEMA D' ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VALLEE DE THANN



BILAN HYDRAULIQUE 2016

1) VOLUMES D'EAU BRUTE PRELEVES (M³)

Commune	Site	2014	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
BITSCHWILLER-LES-THANN	Prise en rivière BITSCHWILLER - STEINGLOTZ	0	400	0	-100,0
BOURBACH-LE-HAUT	Usine de filtration BOURBACH-LE-HT	15 158	15 441	15 596	+1,0
CCTC	Sources	253 607	148 978	179 793	+20,7
MOOSCH	Pompage Gehren (alim WILLER/THUR)	44 257	80 918	76 306	-5,7
VIEUX-THANN	Champ captant DORFMATTEN	185 377	271 529	198 360	-26,9
WILLER-SUR-THUR	Prise en rivière GOLBACHRUNTZ	953 520	999 640	928 085	-7,2
Total des volumes produits		1 433 758	1 451 919	1 398 140	-7,8

2) VOLUMES D'EAU POTABLE PRODUITS (M³)

Commune	Site	2014	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
BITSCHWILLER-LES-THANN	Prise en rivière BITSCHWILLER - STEINGLOTZ	0	400	0	-100,0
BOURBACH-LE-HAUT	Usine de filtration BOURBACH-LE-HT	15 158	15 441	15 596	+1,0
CCTC	Sources	253 607	148 978	179 793	+20,7
MOOSCH	Pompage Gehren (alim WILLER/THUR)	44 257	80 918	76 306	-5,7
VIEUX-THANN	Champ captant DORFMATTEN	185 377	271 529	198 360	-26,9
WILLER-SUR-THUR	Prise en rivière GOLBACHRUNTZ	953 520	999 640	873 838	-12,6
Total des volumes produits		1 433 758	1 451 919	1 343 893	-11,4

3) VOLUMES D'EAU POTABLE IMPORTES (M³)

Provenance	2014	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
ACHAT D'EAU AU SYNDICAT DE GUEWENHEIM	28 294	66 500	62 763	-5,6
ACHAT D'EAU A CCTC	13 962	17 073	42 349	+148,0
Total des volumes d'eau potable importés	42 256	83 573	105 112	+25,8

4) VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION SUR PERIODE DE RELEVÉ (M³)

Désignation	2014	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
Total volumes eau potable produits (A)	1 451 919	1 516 906	1 343 893	-11,4
Total volumes eau potable importés (B)	42 256	83 573	105 112	+25,8
Total volumes eau potable exportés (C)	0	0	0	-
Total volumes mis en distribution (A+B-C) = (D)	1 494 175	1 600 479	1 449 005	-9,5

DISTRIBUTION ET CONSOMMATION

1) LE RESEAU

a. Longueur du réseau

Diamètre / Matériau	Fonte	PE	PVC	Acier	Total
>50 mm	15	1 151		29	1 196
50-99 mm	29 234	1 776	773		31 784
100-199 mm	80 659	161	2 577		83 397
200-299 mm	21 151				21 151
300-499 mm	16 216				16 216
Inconnu	762				762
Total	148 037	3 089	3 350	29	154 505

b. Extension du réseau 2016

- THANN : rue des Châtaigniers Ø 100 / 20 ml

c. Les capacités de stockage

Inventaire des châteaux d'eau et réservoirs		
Commune	Site	Volume utile (m³)
BOURBACH-LE-BAS	RESERVOIR BOURBACH LE BAS	120
BOURBACH-LE-HAUT	RESERVOIR BOURBACH – BUISSONNET	120
	RESERVOIR BOURBACH – ZB	30
	RESERVOIR BOURBACH-LE-HAUT – ZONE HAUTE	250
LEIMBACH	RESERVOIR LEIMBACH – ZH	330
RAMMERSMATT	RESERVOIR RAMMERSMATT	300
RODEREN	RESERVOIR RODEREN – ZB	75
	RESERVOIR RODEREN – ZH	300
THANN	RESERVOIR THANN – ENGELBOURG	800
	RESERVOIR THANN – RIEGELSBURG	300
	RESERVOIR THANN	4 000
VIEUX-THANN	RESERVOIR VIEUX-THANN	300
WILLER-SUR-THUR	RESERVOIR BITSCHWILLER – AR	300
	RESERVOIR WILLER-SUR-THUR – AR ET NR	800

2) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION EN 2016 SUR LE RESEAU D'EAU

↳ Renouvellement du réseau en 2016

- THANN :
rue Schweitzer Ø 100 / 106 ml
rue des Bangards Ø 100 / 104 ml
- LEIMBACH : rue de l'Eglise Ø 100 / 23 ml
- BITSCHWILLER-LES-THANN : rue des Tilleuls Ø 100 / 13 ml

↳ Intervention sur le réseau de distribution

Indicateur	Type d'intervention	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
Accessoires	Créés	5	9	+80
Accessoires	Renouvelés	2	1	-50
Accessoires	Réparés	0	0	-
Appareils de fontainerie	Renouvelés	3	4	+33,3
Appareils de fontainerie	Créés	1	3	+200
Appareils de fontainerie	Réparés	14	8	-42,9
Appareils de fontainerie	Supprimés	3	0	-100
Appareils de fontainerie	Vérifiés	315	103	-67,3
Réparations	Fuites sur réseau de distribution	14	28	+100
Réparations	Fuites sur branchements	36	9	-75

↳ Branchements eau

	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
Nouveaux branchements	16	31	+93,8
Branchements renouvelés	52	59	+13,5
Branchements supprimés	9	9	-
Branchements modifiés	42	70	+66,7
Compteurs posés	43	146	+239,5
Compteurs remplacés	1020	464	-54,5
Compteurs déposés	8	4	-50

3) NOMBRE D'ABONNES

Désignation	2013	2014	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	7 525	7 588	7 331	7 402	+1
TOTAL	7 525	7 588	7 331	7 402	+1

4) VOLUMES D'EAU POTABLE VENDUS (M³)

Désignation	2013	2014	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	1 221 485	1 250 625	1 246 477	1 299 274	+4,2
TOTAL	1 221 485	1 250 625	1 246 477	1 299 274	+4,2

INDICATEURS DE PERFORMANCE

1) RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)

Rendement du réseau de distribution (m³)

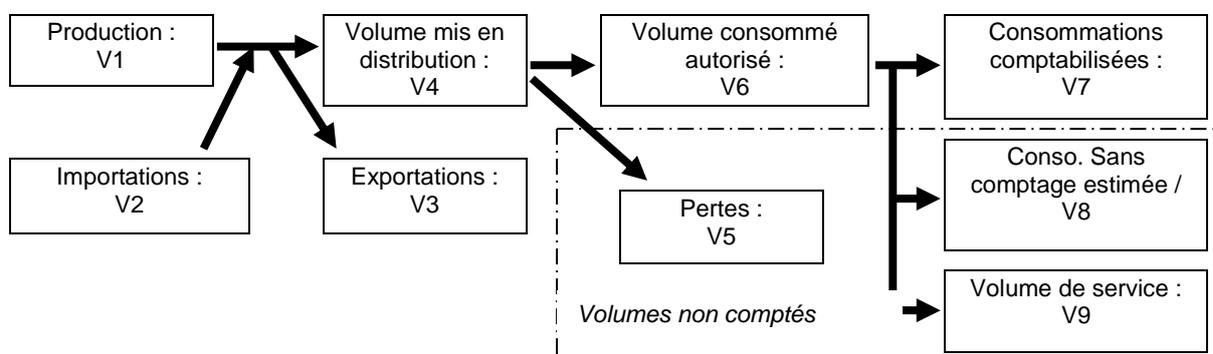
Volume produit (V1)	1 343 893
Volume importé (V2)	105 112
Volume exporté (V3)	0
Volume mis en distribution (V4)	1 449 005
Pertes (V5)	136 891
Volume consommé autorisé (V6)	1 312 114
Volume comptabilisé (V7)	1 304 911
Volume consommateurs sans comptage (V8)	6 540
Volume de service de réseau (V9)	663

V3 Le rendement du réseau de distribution est de :

	2013	2014	2015	2016
Rendement	81,6 %	83,6 %	78,3 %	90,5 %

V2 Le rendement du réseau de distribution se calcule de la façon suivante : $Rdt = (V6+V3)/(V1+V2)$

V1 Les volumes suivants sont des volumes annuels (en m³/an) :



2) TABLEAU DES INDICATEURS

Indicateur		2016	Unité	Degré de fiabilité
Indicateurs descriptifs des services				
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	17 995	Nombre	B
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (2015)	1,5709	€ TTC/m ³	-
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	15	jour	-
Indicateurs de performance				
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	96,4	%	A
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,2	%	A
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	95	Points	A
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	2,56	m ³ /km/jour	B
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	2,43	m ³ /km/jour	B
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,13	%	-
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la réserve en eau	80	%	-

Indice linéaire de pertes (m ³ /km/j) – Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)				
Désignation	2014	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
Volumes mis en distribution (D)	1 494 175	1 600 479	1 449 005	-9,5
Volumes comptabilisés (E)	1 247 871	1 247 021	1 304 911	+4,6
Volumes consommés autorisés (H)	1 251 152	1 252 384	1 312 114	+4,8
Pertes en réseau (D-H) = (J)	243 023	348 095	136 891	-60,7
Volumes non comptés (D-E) = (K)	246 304	353 458	144 094	-59,2
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	154,157	154,35	154,51	+0,1
Période d'extraction des données (jours) (M)	365	365	365	-
Indice linéaire de pertes (J)/(MxL)	4,32	6,18	2,43	-60,7
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(MxL)	4,38	6,27	2,56	-59,3

TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE (D102.0)

1) MODALITES DE TARIFICATION

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants :

	au 01.01.2016	au 01.01.2017	Variation N/N-1 (%)
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	0	0	
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
< à 1 800 m ³	0,2758	0,2958	+7,25
De 1 801 à 36 000 m ³	0,2910	0,2910	-
De 36 001 m ³ à 90 000 m ³	0,2910	0,2910	-
< à 90 000 m ³	0,2910	0,2910	-
<i>Délibération</i>	<i>19/03/2016</i>	<i>25/03/2017</i>	
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)	29,90	30,12	+3,45
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
< à 1 800 m ³	0,6335	0,6381	+0,73
De 1 801 à 36 000 m ³	0,6263	0,6309	+0,73
De 36 001 m ³ à 90 000 m ³	0,6098	0,6142	+0,72
< à 90 000 m ³	0,6098	0,6142	+0,72
Taxes et redevances			
Préservation des ressources en eau	0,0505	0,0521	+3,17
Lutte contre la pollution	Tableau ci-après		
TVA	5,5 %	5,5 %	

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- ❖ du 19 mars 2016 pour le tarif au 01.01.2016
- ❖ du 25 mars 2017 pour le tarif au 01.01.2017

Les tarifs « délégataire » correspondent à l'application des modalités définies au contrat d'affermage.
Le service est assujéti à la TVA

2) FACTURE D'EAU TYPE

La facture eau potable est composée de quatre parties correspondant aux différents bénéficiaires.

- ✓ Une partie revenant au Fermier. Elle comprend une *part fixe* (ou abonnement) et une *part proportionnelle* au m³
- ✓ Une partie revenant à la Communauté de Communes. Elle comprend uniquement une *part proportionnelle* au m³
- ✓ Une partie revenant à l'Agence de l'Eau par l'intermédiaire de deux redevances
 - ↳ *préservation de ressources en eau.* Taxe appliquée pour les prélèvements supérieurs à 10'000 m³.
 - ↳ *lutte contre la pollution.* Taxe fonction de la « zone de pression sur le milieu naturel ».
- ✓ Une partie revenant à l'Etat. TVA de 5.5%.

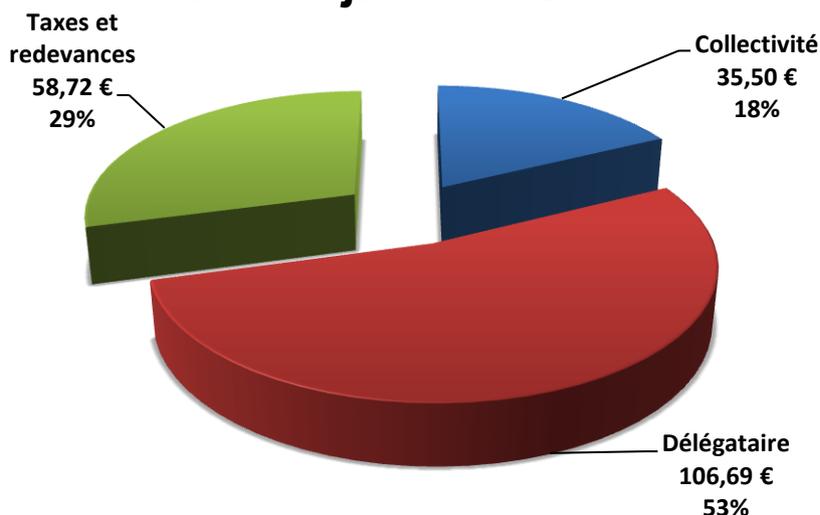
Les composantes de la facture d'eau d'un ménage de référence (120 m³ consommés sur l'année) sont les suivantes :

EAU POTABLE	Unitaire	Montant	Unitaire	Montant	Variation N/N-1 (%)
	Au 1er janvier 2016		Au 1er janvier 2017		
Part collectivité					
Part fixe annuelle (PF)	0	0	0	0	
Part proportionnelle (PP)	0,2758	33,10	0,2958	35,50	+7,25
Part délégataire					
Part fixe annuelle (PF)	29,90	29,90	30,12	30,12	+0,74
Part proportionnelle (PP)	0,6335	76,02	0,6381	76,57	+0,73
Total eau potable hors taxes et redevances		139,02		142,19	+2,28
Part Agence de l'Eau					
Préservation des ressources en eau	0,0505	6,06	0,0521	6,25	+3,17
Lutte contre la pollution	0,3500	42,00	0,3500	42,00	0
TVA 5,5 %		10,29		10,47	
TOTAL eau TTC pour 120 m³		197,37		200,91	+1,79

Répartition hors taxes et redevances	Fixe	Variable	Fixe	Variable
Part collectivité	0	33,10	0	35,50
Part exploitant	29,90	76,02	30,12	76,57
Total	29,90	109,12	30,12	112,07
Taxes et redevances		58,35		58,72
Prix TTC au m³ (D102.0)		1,64		1,67

Le rapport de la part fixe sur la totalité de la facture doit être inférieur à 30%.

Répartition facture d'eau de 120 m³ au 1er janvier 2017



3) RECETTES

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2016			
En euros	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
TOTAL	1 767 420	1 837 370	+7,2
Exploitation du service	973 340	1 043 080	+7,17
• Part fixe	224 720	231 000	
• Partie proportionnelle	748 620	812 080	
Collectivités et autres organismes publics	631 810	671 640	+6,3
• Part Collectivité	269 790	336 130	
• Redevance de prélèvement	57 820	64 560	
• Redevance pour pollution d'origine domestique	304 190	270 960	
Travaux attribués à titre exclusif	128 170	92 470	-27,9
• Branchements	42 840	44 610	
• Autres travaux	85 330	47 870	
Produits accessoires	34 100	30 170	-11,5
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	5 160	3 930	
• Autres produits accessoires	28 940	2 624	

SERVICE CLIENTS

1) ACCUEIL ET INFORMATION

Un service accueil clientèle est assuré du mardi au vendredi inclus de 08h30 à 11h30 à l'adresse suivante :

SUEZ
17, rue Guy de Place
68800 VIEUX-THANN

Le centre de relation clientèle est joignable du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 8h00 à 13h00 aux numéros suivants :

- ✓ **0 977 408 408**, pour toute demande ou réclamation
- ✓ **0 977 401 124**, pour toutes les urgences techniques

2) SATISFACTION CLIENT (P155.1)

	Indicateur	2013	2014	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
P155.1	Taux de réclamation pour 1000 clients	33,68	12,65	8,87	6,1	-31,2
P151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (jour)	15	15	15	15	-
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (%)	100	100	100	94,6	-5,4

3) RECOUVREMENT (P154.0)

Indicateur	2013	2014	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
Taux d'impayés (%)	0,4	0,36	0,64	0,94	+46,9
Créances irrécouvrables (€)	17 515,60	1 258,35	8 286,29	12 323,46	+48,7
Montant des créances > 6 mois (€ TTC)	30 657,59	79 712,92	48 119,04	72 482,85	+50,6
Taux de créances irrécouvrables (%)	NC	NC	0,33	0,3	-9,1

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1) MONTANTS FINANCIERS (COMMUNAUTE DE COMMUNES)

	2015	2016
Montants des investissements pendant le dernier exercice budgétaire (€)	36 893,78	227 917,66
Montants des subventions	0	22 050,00
Montants des contributions du budget général	0	0

2) ETAT DE LA DETTE DU SERVICE (COMMUNAUTE DE COMMUNES) (P153.2)

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	2015	2016
Encours de la dette au 31 décembre (€)	1 942 688,07	1 855 255,79
• Remboursement capital	83 721,60	87 432,28
• Remboursement intérêts	89 138,29	84 521,56

3) AMORTISSEMENTS (COMMUNAUTE DE COMMUNES)

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

	Montant amorti (€)	
	2015	2016
Amortissement	185 925,85	136 157,37



QUALITE DE L'EAU

1) SURVEILLANCE DE LA QUALITE DISTRIBUEE (P101.1 ET P102.1)

	Bulletin			Paramètre		
	Global	Non conforme	% conformité	Global	Non conforme	% conformité
RESSOURCE						
Limite de qualité						
Microbiologique	9	0	100	32	0	100
Physico-chimique	19	0	100	2 522	0	100
PRODUCTION						
Références de qualité						
Microbiologique	26	4	84,6	141	4	97,2
Physico-chimique	26	21	19,2	1 246	27	97,8
DISTRIBUTION						
Références de qualité						
Microbiologique	86	1	98,8	469	1	99,8
Physico-chimique	110	78	29,1	1 185	81	93,2

Commentaire :

En 2016, l'eau produite et distribuée est 96,4 % conforme aux limites de qualité bactériologique en vigueur et 98,2 % conforme aux limites de qualité physico-chimique.

Qualité de l'eau distribuée en 2016

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2017

BITSCHWILLER LES THANN



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guides (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.esupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est
Délégation Territoriale d'Alsace
Cité Administrative Gasjol
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg

ars-grandes-et-alsace-se@ars.sante.fr

+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com

ORIGINE DE L'EAU

La commune de BITSCHWILLER LES THANN (2015 habitants)¹ est alimentée en eau par 9 sources communales, 14 sources de Willer et le forage du Gehren à Moosch. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique les 25/10/1974, 6/11/1981 et 16/12/2010 et disposent de périmètres de protection.

La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Le réseau d'eau potable est exploité par SUEZ.

L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

15 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 15 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 5,2°f (degré français)
- pH : 7,3

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable (voir fiche d'information jointe).**

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 5,1 mg/l
- Teneur maximale : 7,9 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :

- Teneur moyenne en chlorures: 7,2 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 6,6 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

Chlorures : 250 mg/l

Sodium : 200 mg/l

Fluor : 1,5 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2016, l'eau produite par SUEZ et distribuée sur la commune de BITSCHWILLER LES THANN est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur. Néanmoins, l'eau est très peu minéralisée et agressive : de ce fait, il convient de laisser couler l'eau avant de la boire.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Qualité de l'eau distribuée en 2016

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2017



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est
Délégation Territoriale d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg
ars-grandest-rl-alsace-se@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 89 49 30 41 (Haut-Rhin)

Credit photo : fotoa.com

BOURBACH LE BAS

ORIGINE DE L'EAU

La commune de BOURBACH LE BAS (610 habitants)¹ est alimentée en eau par une source de RODEREN (44%) et deux sources de RAMMERSMATT (56%). Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique le 6/11/1981 et disposent de périmètres de protection. La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Le réseau d'eau potable est exploité par SUEZ.

L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2010

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

8 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 8 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 11,8°f (degré français)
- pH : 7,4

Eau douce (peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable (voir fiche d'information jointe).

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 6,2 mg/l
- Teneur maximale : 6,6 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :

- Teneur moyenne en chlorures : 9,4 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 4,0 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

*Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l*

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2016, l'eau produite par SUEZ et distribuée sur la commune de BOURBACH LE BAS est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur. Néanmoins, l'eau est très peu minéralisée et agressive : de ce fait, il convient de laisser couler l'eau avant de la boire.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Qualité de l'eau distribuée en 2016

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2017

BOURBACH LE HAUT



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.esupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est
Délégation Territoriale d'Alsace
Cité Administrative Gauget
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg

ars-grand-est-alsace-re@ars.sante.fr

+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Cybio photo : fotolia.com

ORIGINE DE L'EAU

La commune de BOURBACH LE HAUT (401 habitants)¹ est alimentée en eau par une prise d'eau en rivière (55%) et deux sources communales (45%). Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique le 6/11/1981 et disposent de périmètres de protection.

La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Le réseau d'eau potable est exploité par SUEZ.

L'eau est traitée par filtration sur sable et désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

5 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 5 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 2,8°f (degré français)
- pH : 7,4

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable (voir fiche d'information jointe).**

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 1,5 mg/l
- Teneur maximale : 1,6 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :

Chlorures : 250 mg/l

Sodium : 200 mg/l

Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures: 4,3 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 3,1 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2016, l'eau produite par SUEZ et distribuée sur la commune de BOURBACH LE HAUT est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur. Néanmoins, l'eau est très peu minéralisée et agressive : de ce fait, il convient de laisser couler l'eau avant de la boire.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Qualité de l'eau distribuée en 2016

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2017

LEIMBACH, secteur zone haute

ORIGINE DE L'EAU

La zone haute de la commune de LEIMBACH (333 habitants)¹ est alimentée en eau par 2 sources communales. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique le 6/11/1981 et disposent de périmètres de protection. La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Le réseau d'eau potable est exploité par SUEZ. L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés au mélange de captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

5 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 5 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 5,0°f (degré français)
- pH : 7,3

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable (voir fiche d'information jointe).**

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 3,3 mg/l
- Teneur maximale : 4,4 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures: 12,7 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 4,0 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2016, l'eau produite par SUEZ et distribuée sur la zone haute de la commune de LEIMBACH est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur. Néanmoins, l'eau est très peu minéralisée et agressive : de ce fait, il convient de laisser couler l'eau avant de la boire.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est
Délégation Territoriale d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg

ars-grandest-et-alsace-re@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Credit photo : fotoa.com

Qualité de l'eau distribuée en 2016

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2017



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est
Délegation Territoriale d'Alsace
Cité Administrative Gasgot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg

ars-grand-est-alsace-se@ars.sante.fr

+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Créati photo : fotoia.com

RAMMERSMATT

ORIGINE DE L'EAU

La commune de RAMMERSMATT (220 habitants)¹ est alimentée en eau par 10 sources communales. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique le 6/11/1981 et disposent de périmètres de protection. La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Le réseau d'eau potable est exploité par la SUEZ.

L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés au mélange de captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

5 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 5 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 5,2°f (degré français)
- pH : 7,3

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable (voir fiche d'information jointe).**

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 2,8 mg/l
- Teneur maximale : 4,2 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :

- Teneur moyenne en chlorures: 11,2 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 7,8 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

Chlorures : 250 mg/l

Sodium : 200 mg/l

Fluor : 1,5 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2016, l'eau produite par SUEZ et distribuée sur la commune de RAMMERSMATT est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur. Néanmoins, l'eau est très peu minéralisée et agressive : de ce fait, il convient de laisser couler l'eau avant de la boire.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Qualité de l'eau distribuée en 2016

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2017



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.esupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est
Délégation Territoriale d'Alsace
Cité Administrative Gaspot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg

ars-grand-est-dt-alsace-re@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Cydia phone : fotoia.com

RODEREN, secteur zone basse

ORIGINE DE L'EAU

La zone basse de la commune de RODEREN (499 habitants)¹ est alimentée en eau par une source communale (40%) et un mélange d'autres ressources de la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique le 6/11/1981 et disposent de périmètres de protection. La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Le réseau d'eau potable est exploité par SUEZ. L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

8 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 8 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 1 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 87,50 %

Eau de qualité microbiologique moyenne.

Une analyse d'eau a révélé ponctuellement la présence de bactéries à des teneurs faibles ne nécessitant pas de restriction d'usage. L'exploitant a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour rétablir la qualité de l'eau distribuée.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 7,3°f (degré français)
- pH : 7,3

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable (voir fiche d'information jointe).**

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 4,4 mg/l
- Teneur maximale : 4,4 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures: 10,5 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 2,4 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : <0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2016, l'eau produite par SUEZ et distribuée sur la zone basse de la commune de RODEREN est conforme aux limites de qualité physico-chimiques en vigueur. Néanmoins, l'eau est très peu minéralisée et agressive : de ce fait, il convient de laisser couler l'eau avant de la boire. Sur le plan bactériologique, elle est de qualité moyenne.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Qualité de l'eau distribuée en 2016

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2017



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.esupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est
Délégation Territoriale d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg

ars-grand-est-alsace-re@ars.sante.fr

+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Credits photos : fotolia.com

RODEREN, secteur zone haute

ORIGINE DE L'EAU

La zone haute de la commune de RODEREN (400 habitants)¹ est alimentée en eau par 2 sources de RAMMERSMATT et un mélange d'autres ressources de la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique le 6/11/1981 et disposent de périmètres de protection. La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Le réseau d'eau potable est exploité par la SUEZ. L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

5 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 5 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- **0 analyse non-conforme** aux limites de qualité réglementaires.
- **Taux de conformité : 100 %**

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 6,2°f (degré français)
- pH : 7,3

Eau très douce (peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable (voir fiche d'information jointe).**

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 3,9 mg/l
- Teneur maximale : 4,3 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :

- Teneur moyenne en chlorures : 11,7 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 4,6 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : <0,1 mg/l

*Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l*

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2016, l'eau produite par SUEZ et distribuée sur la zone haute de la commune de RODEREN est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur. Néanmoins, l'eau est très peu minéralisée et agressive : de ce fait, il convient de laisser couler l'eau avant de la boire.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Qualité de l'eau distribuée en 2016

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2017

THANN, VIEUX-THANN, LEIMBACH zone basse



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.esupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est
Délégation Territoriale d'Alsace
Cité Administrative Gasquet
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg

ars-grandest-et-alsace-se@ars.sante.fr

+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Credit photo : fotolia.com

ORIGINE DE L'EAU

Les communes de THANN, VIEUX-THANN et la zone basse de LEIMBACH (11330 habitants)¹ sont alimentées en eau par 4 prises d'eau en rivière, 5 forages, et une source. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique le 06/11/1981 et disposent de périmètres de protection. Un apport d'eau du SIAEP de la Vallée de la DOLLER ou du SIVU du Bassin Potassique de la HARDT est possible en cas de besoin.

La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Le réseau d'eau potable est exploité par SUEZ.

L'eau est traitée par filtration sur sable et désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

25 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 25 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 3,3°f (degré français)
- pH : 7,1

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable (voir fiche d'information jointe).**

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 3,0 mg/l
- Teneur maximale : 4,6 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :

- Teneur moyenne en chlorures: 10,5 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 3,2 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : <0,1 mg/l

Chlorures : 250 mg/l

Sodium : 200 mg/l

Fluor : 1,5 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS –RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2016, l'eau produite par SUEZ et distribuée sur les communes de THANN, VIEUX-THANN et la zone basse de LEIMBACH est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur. Néanmoins, l'eau est très peu minéralisée et agressive : de ce fait, il convient de laisser couler l'eau avant de la boire.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Qualité de l'eau distribuée en 2016

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2017



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est
Délégation Territoriale d'Alsace
Cité Administrative Gauget
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg

ars-grandest-rlt.alsace-se@ars.sante.fr

+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotofa.com

WILLER SUR THUR

ORIGINE DE L'EAU

La commune de WILLER SUR THUR (1883 habitants)⁽¹⁾ est alimentée en eau par 14 sources communales et le forage de Moosch. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique les 06/11/1981, 16/12/2010 et disposent de périmètres de protection.

La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Le réseau d'eau potable est exploité par SUEZ.

L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

13 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 13 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 5,0°f (degré français)
- pH : 6,9

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable (voir fiche d'information jointe).**

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 5,6 mg/l
- Teneur maximale : 7,9 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :

- Teneur moyenne en chlorures: 5,7 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 6,4 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

*Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l*

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2016, l'eau produite par SUEZ et distribuée sur la commune de WILLER SUR THUR est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur. Néanmoins, l'eau est très peu minéralisée et agressive : de ce fait, il convient de laisser couler l'eau avant de la boire.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA CCTC EN 2017

Entretien et réhabilitation des réseaux

- Remplacement de vannes principales
- Renouvellement des branchements d'eau
- Rénovation des ouvrages de captage, filtre secteur de Thann

Cernay

- Renouvellement de la rue Joseph Depierre – 1^{ère} tranche (Ø 150 / 400 ml)
- Alimentation du futur SDIS (Ø 150 / 90 ml)

Steinbach

- Rue de la Cote 425 (Ø 100 / 352 ml)
- Rue des Oiseaux (Ø 100 / 270 ml)

Uffholtz

- Rue de Wattwiller (Ø 100 / 175 ml)

Wattwiller

- Rue de l'Espérance (Ø 100 / 100 ml)

Station de pompage rue des Puits à Cernay

- Réhabilitation du puits n° 2 (tubage, pompe immergée)

Bourbach-le-Bas

- Cour des Seigneurs (Ø 100 / 80 ml)

Roderen

- Rue du Kattenbach (Ø 100 / 90 ml)

Thann

- Rue du Vignoble (Ø 100 / 180 ml)

Sur l'ensemble du territoire de Thann-Cernay

- Etude-diagnostic et schéma directeur du système d'alimentation en eau potable.

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2017
CHIFFRES 2016

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1^{er} janvier 2016, le prix moyen de l'eau sur le bassin Rhin-Meuse était de **3,71 € TTC/m³**. Ce prix est stable depuis 3 ans. (estimation AERM d'après l'observatoire national www.services.eaufrance.fr).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2016, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 176,4 millions d'euros dont 150,34 millions en provenance de la facture d'eau.



recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2016 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2016)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau.

Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2016 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2016)

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2016

RECOUVRIR UN FONCTIONNEMENT NATUREL DES COURS D'EAU, RESTAURER LES ZONES HUMIDES ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Avec 365 kilomètres, l'année 2016 affiche une augmentation de près de 140 kilomètres de cours d'eau renaturés par rapport à 2015. La préservation des zones humides est elle aussi en augmentation par rapport à 2015 avec 450 hectares protégés. 32 opérations ont permis l'effacement de 136 obstacles (barrages, seuils) ou l'équipement de 21 ouvrages de dispositifs facilitant le passage des poissons et autres grands migrateurs (saumon, anguille). Ces opérations sont nécessaires pour permettre aux rivières de fonctionner de manière optimale, et pour garantir ainsi un approvisionnement durable en eau de qualité.

DÉVELOPPER DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR LA PROTECTION DE L'EAU

Plusieurs appels à projets ont permis de faire émerger des initiatives nouvelles ou expérimentales sur différentes thématiques. Par exemple pour la protection des captages d'eau potable, 12 projets ont été récompensés parmi lesquels sont recensées des actions d'aménagement foncier, de développement et de renforcement de filières à bas niveau d'intrants (valorisation de l'herbe ou de luzerne, agriculture biologique, ...).

Sur le thème "Eau et Energie", 8 projets ont été primés dont celui d'une collectivité mosellane qui va utiliser la chaleur de l'eau dégagée par un forage, actuellement trop chaude pour être distribuée, pour alimenter différents bâtiments publics. Enfin sur la gestion alternative des eaux pluviales, 45 actions ont été valorisées.

ÉCONOMISER LA RESSOURCE EN EAU

Les opérations visant à lutter contre les fuites des réseaux d'eau potable ont largement augmenté. L'agence de l'eau a aidé une cinquantaine d'études détaillées des réseaux par an en 2015 et 2016 (contre seulement une quinzaine en 2013 et 2014). Pour répondre à cet enjeu fort, l'agence de l'eau a lancé un appel à projets en vue d'inciter les collectivités, dont la ressource en eau est quantitativement fragile, à initier des actions pour garantir durablement leur approvisionnement en eau potable. 5 des 28 opérations aidées s'inscrivent dans le cadre de cet appel à projets qui se poursuit jusqu'au 30 juin 2017.

RÉDUIRE LES POLLUTIONS PAR LES TOXIQUES

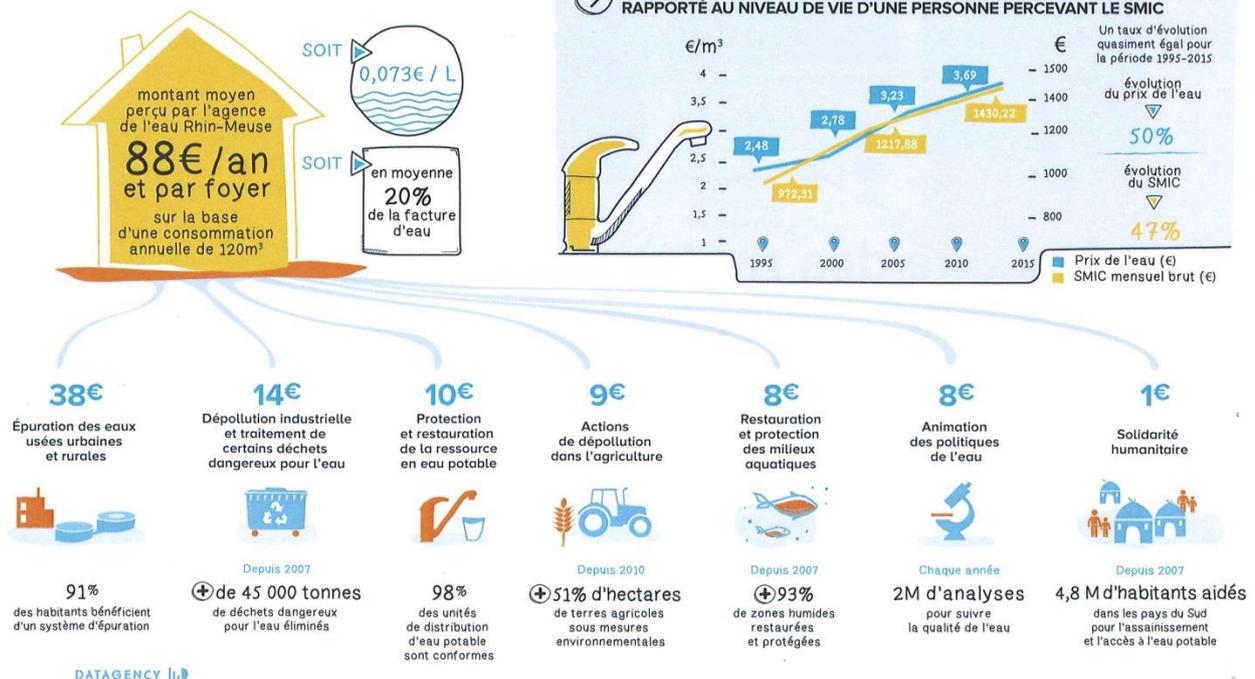
En 2016, l'agence de l'eau a soutenu 173 opérations à l'initiative des acteurs économiques (industriels, PME/PMI, artisanat). 115 projets concernent de très petites entreprises ou PME/PMI. Les projets de lutte contre les pollutions toxiques représentent 72% des projets soutenus. 183 kg de substances dangereuses ont été éliminées en 2016 dont 150 grâce aux projets réalisés par les activités artisanales.

POUR UNE GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

Au titre des actions de solidarité internationale, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a soutenu 36 projets en faveur de l'accès à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement dans les pays en voie de développement (Madagascar, Haïti, Asie du Sud-Est...).

SENSIBILISATION

COMMENT LA REDEVANCE PERÇUE PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EST-ELLE UTILISÉE ?





le bassin Rhin-Meuse

l'agence de l'eau Rhin-Meuse

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :

www.eau-rhin-meuse.fr



Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)
© Mars 2017, agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : F. Doncourt, N. Leblanc, agence de l'eau Rhin-Meuse



La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Consultez sur smartphone et sur tablette, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières et des espèces piscicoles présentes.



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.



Présenté au Conseil de Communauté de Communes de Thann-Cernay

Exploitation en régie

Présenté :

- au Conseil Municipal de la ville de Cernay le
- au Conseil Municipal de la commune de Steinbach le
- au Conseil Municipal de la commune d'Uffholtz le
- au Conseil Municipal de la commune de Wattwiller le

Exploitation en délégation de service public

Présenté :

- au Conseil Municipal de la commune de Bitschwiller-les-Thann le
- au Conseil Municipal de la commune de Bourbach-le-Bas le
- au Conseil Municipal de la commune de Bourbach-le-Haut le
- au Conseil Municipal de la commune de Leimbach le
- au Conseil Municipal de la commune de Rammersmatt le
- au Conseil Municipal de la commune de Roderen le
- au Conseil Municipal de la ville de Thann le
- au Conseil Municipal de la ville de Vieux-Thann le
- au Conseil Municipal de la commune de Willer-sur-Thur le

A Cernay, le

Le Vice-Président,

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

INTRODUCTION	3
1) Exploitation en régie (D201.0)	3
2) Exploitation en délégation de service public (D201.0)	3
3) Exploitation par la Syndicat Mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller (D201.0)	3

Exploitation en régie

LE RESEAU	6 à 8
1) Les abonnés	6
2) Les volumes assujettis à l'assainissement.....	6
3) Les volumes assujettis à l'épuration	6
4) Le réseau	7
5) Enquêtes de conformité de branchements	7
6) Travaux d'entretien et de réparations en 2016 sur l'ensemble des réseaux	8
INDICATEURS DE PERFORMANCE	9
1) Tableau des indicateurs	9
INDICATEURS FINANCIERS	10 à 11
1) La tarification (D204.0)	10 à 11
INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	12
1) Les composants d'une facture d'assainissement d'un ménage de référence (120 m ³ sur l'année)	12
AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	13 à 14
1) La balance générale du compte administratif 2016	13
2) La dette	14
LA STATION D'EPURATION	15 à 23
1) Descriptif de l'installation	15 à 17
2) Traitement des eaux usées reçues par la station	17 à 23
3) Bilan financier	23

Exploitation en délégation de service public

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	26
1) Mode de gestion du service	26
2) Taux de débordement dans les locaux des usagers (P251.1)	26
LE RESEAU	26 à 29
1) Les abonnés	26
2) Les volumes assujettis à l'assainissement	27
3) Le réseau	27
4) Travaux d'entretien et de réparations en 2016 sur l'ensemble des réseaux	28 à 29
EXPLOITATION	29 à 31
1) Activité clientèle	29
2) Taux de réclamations (P258.1)	30
INDICATEURS DE PERFORMANCE	30
1) Tableau des indicateurs	30
TARIFICATION DU SERVICE	31 à 34
1) Modalité de tarification	31
2) Facture type	32 à 33
3) Recettes	33
4) Taux d'impayés (P257.1)	34
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	34
1) Montants financiers	34
2) Etat de la dette du service (P256.2)	34
3) Amortissements	34
PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA CCTC EN 2017	35

INTRODUCTION

Le territoire concerné et les missions

La Communauté de Communes de Thann-Cernay est composée de 16 communes.

La gestion de l'assainissement est divisée en 3 secteurs :

1. Exploitation en régie (D201.0)

La population desservie (données INSEE au 1^{er} janvier 2016) est la suivante :

➤ Cernay	11 914 hab.
➤ Steinbach	1 398 hab.
➤ Uffholtz	1 654 hab.
➤ Wattwiller	<u>1 752 hab.</u>
Population totale	<u>16 718 hab.</u>

Les effluents des 4 communes convergent vers la station d'épuration de Cernay.

2. Exploitation en délégation de service public (D201.0)

La délégation de service public a été confiée à la Lyonnaise des Eaux par délibération du 8 mars 2010 mais les investissements et les projets sont gérés par les services techniques de la CCTC.

La population desservie (données INSEE au 1^{er} janvier 2016) est la suivante :

↳ Vers la station d'épuration de Cernay :

➤ Bitschwiller-les-Thann	2 013 hab.
➤ Leimbach	863 hab.
➤ Rammersmatt	212 hab.
➤ Roderen	924 hab.
➤ Thann	8 099 hab.
➤ Vieux-Thann	3 049 hab.
➤ Willer-sur-Thur	1 897 hab.

↳ Vers la station d'épuration de Guewenheim :

➤ Bourbach-le-Bas	614 hab.
➤ Bourbach-le-Haut	423 hab.

Population totale **18 094 hab.**

3. Exploitation par le Syndicat Mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller (D201.0)

La population desservie (données INSEE au 1^{er} janvier 2016) est la suivante :

➤ Aspach-le-Bas	1 349 hab.
➤ Aspach-Michelbach	1 898 hab.
➤ Schweighouse/Thann	772 hab.
Population totale	<u>4 019 hab.</u>

le service public d'assainissement



Exploitation en régie

LE RESEAU

1) LES ABONNES

NOMBRE D'ABONNES RACCORDES OU RACCORDABLES PAR COMMUNE

	2013	2014	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
CERNAY	3 240	3 294	3 257	3 395	+4,24
STEINBACH	499	500	502	563	+12,15
UFFHOLTZ	671	702	704	719	+2,30
WATTWILLER	701	709	705	717	+1,70
TOTAL	5 111	5 205	5 168	5 394	+4,37

2) LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT

	PARTICULIERS		GRANDS CONSOMMATEURS		TOTAL		Variation N/N-1 (%)
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	
CERNAY	477 150	472 389	222 598	215 075	699 748	687 464	-1,76
STEINBACH	49 270	49 267	-	-	49 270	49 267	-0,01
UFFHOLTZ	76 635	74 510	-	-	76 635	74 150	-2,77
WATTWILLER	64 331	63 414	12 708	10 731	77 039	74 145	-3,76
TOTAL	667 386	659 580	235 306	225 806	902 692	885 386	-1,92

3) LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'EPURATION

	PARTICULIERS		GRANDS CONSOMMATEURS		TOTAL		Variation N/N-1 (%)
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	
CERNAY	477 150	497 770	144 046	113 036	621 196	610 806	-1,67
STEINBACH	49 270	49 267	-	-	49 270	49 267	-0,01
UFFHOLTZ	76 635	74 510	-	-	76 635	74 510	-2,77
WATTWILLER	64 331	63 414	12 708	10 731	77 039	74 145	-3,76
TOTAL	667 386	684 961	156 754	123 767	824 140	808 728	-1,87

4) LE RESEAU

a) Longueur du réseau fin 2016

La longueur totale du réseau géré par la Communauté de Communes est de 104,918 Km en eaux usées dont 3,067 Km de refoulement et 33,546 Km de réseau d'eaux pluviales.

b) Extension du réseau

✓ Eaux usées :

- STEINBACH : rue de la 1^{ère} Armée 55 ml / Ø 200

c) Renouvellement du réseau

- UFFHOLTZ : rue de la Paix 80 ml / Ø 200 et 300
- STEINBACH : rue des Vignes (eaux pluviales) 100 ml / Ø 1 200

d) Amélioration du réseau

- CERNAY : rue de l'Industrie (rue de Wittelsheim) : réhabilitation complète de la station de relevage des eaux usées
- STEINBACH : rue des Vignes : construction d'un bassin d'orage de 5 000 m³
- STEINBACH / CERNAY : réhabilitation du fossé du RD35

e) Nombre d'ouvrages à entretenir

	CERNAY	STEINBACH	UFFHOLTZ	WATTWILLER	TOTAL
Avaloirs	1 424	232	270	336	2 262
Dessableurs	5	12	9	5	31
Déversoirs d'orage	8	7	5	14	34
Stations de refoulement	6	0	1	0	7
Déshuileurs-débourbeurs	48	5	2	-	55
Bassins de pollution	1 x 800 m ³	-	1 x 1000 m ³	1 x 300 m ³	2 100 m ³
Bassin d'orage	1	1			2

5) ENQUETES DE CONFORMITE DE BRANCHEMENTS

	2013	2014	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
Secteur CERNAY	135	95	131	189	+44,27
Secteur THANN	220	152	171	169	-1,17

6) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATIONS EN 2016 SUR L'ENSEMBLE DES RESEAUX

En 2016, comme les années précédentes, la Communauté de Communes a fait réaliser, dans l'ensemble des 4 communes, des campagnes de curage des collecteurs, des avaloirs d'eau de pluie et des dessableurs. Ces curages ont été effectués par nos services et au besoin par des sociétés privées disposant de véhicules combiné-hydrocureurs.

Quelques chiffres d'entretien d'ouvrage :

a) Curage – nettoyage

	2013	2014	2015	2016
Collecteurs	6 400 ml	8 360 ml	8 320 ml	4 450 ml
Branchements	139 unités	140 unités	135 unités	151 unités
Avaloirs d'eaux pluviales	452 unités	1 723 unités	278 unités	429 unités
Regards de visite	51 unités	101 unités	250 unités	117 unités
Dessableurs	6 unités	31 unités	4 unités	9 unités
Fosses septiques	23 unités	58 unités	25 unités	40 unités
Nettoyage et vidange des stations de refoulement	11 unités	31 unités	16 unités	3 unités
Déshuileurs/débourbeurs	-	-	-	-

b) Interventions – réparations sur le réseau

	2013	2014	2015	2016
Réparation cunettes	13 unités	35 unités	22 unités	12 unités
Réparation avaloirs	8 unités	16 unités	13 unités	4 unités
Réparation branchements	1 unité	3 unités	0 unité	3 unités
Renouvellement branchements	-	-	1 unité	3 unités
Renouvellement tampons	12 unités	51 unités	42 unités	25 unités
Réparation collecteurs	-	-	3 unités	-
Branchement neuf	-	-	-	1 unité



INDICATEURS DE PERFORMANCE

Ce chapitre présente les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et la performance du service demandés par le décret et l'arrêté du 2 mai 2007.

1) TABLEAU DES INDICATEURS

Indicateur		2016	Unité
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées unitaire ou séparatif	16 618	Nombre
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	17	Nombre
D202.4	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,81	€ TTC/m ³
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'assainissement	654	TMS
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,1	%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	95	Points
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	100	%
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	26	Points
P255.3	Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	NC	Points

INDICATEURS FINANCIERS

1) LA TARIFICATION (D204.0)

Le service d'assainissement n'est pas assujéti à la T.V.A.

Son tarif est ventilé de la manière suivante :

ASSAINISSEMENT	2014	2015	2016	Variation N/N-1 (%)	2017
Assainissement	1,035	1,045	1,135	+1,76	1,155
Part épuration délégataire	0,365	0,366	0,428	-1,64	0,421
Modernisation des réseaux de collecte	0,274	0,274	0,233	-	0,233
€ TOTAL	1,674	1,675	1,796	+0,72	1,809

Il existe également une modulation tarifaire en fonction du volume consommé.

TARIF GRANDS CONSOMMATEURS 2016

TRANCHES	M3	ASSAINISSEMENT				TOTAL
		COEF.	PART ASSAIN.	PART EPUR. DELEGATAIRE	MODERN. RESEAUX	
1 à 6 000	6 000	1,0	1,135	0,428	0,233	1,796
6 001 à 12 000	6 000	1,0	0,135	0,428	0,233	1,796
12 001 à 24 000	12 000	0,8	0,908	0,342	0,233	1,483
24 001 à 48 000	24 000	0,7	0,795	0,300	0,233	1,328
+ de 48 000		0,6	0,681	0,257	0,233	1,171

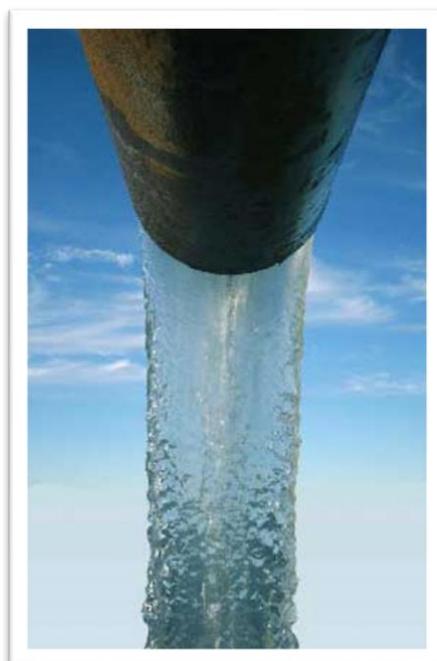
TARIF GRANDS CONSOMMATEURS 2017

TRANCHES	M3	ASSAINISSEMENT				TOTAL
		COEF.	PART ASSAIN.	PART EPUR. DELEGATAIRE	MODERN. RESEAUX	
1 à 6 000	6 000	1,0	1,155	0,421	0,233	1,809
6 001 à 12 000	6 000	1,0	1,155	0,421	0,233	1,809
12 001 à 24 000	12 000	0,8	0,924	0,337	0,233	1,494
24 001 à 48 000	24 000	0,7	0,809	0,295	0,233	1,337
+ de 48 000		0,6	0,693	0,253	0,233	1,179

LES GRANDS CONSOMMATEURS

ETABLISSEMENTS	CONSOMMATION 2015 (en m ³)	CONSOMMATION 2016 (en m ³)	Variation N/N-1 (%)
Centre Hospitalier Cernay	22 910	26 052	+13,71
CCCE Piscine Cernay	9 645	10 103	+4,75
Metso Paper Service Cernay	8 993	11 048	+22,85
Du Pont De Nemours Cernay	22 244	30 658	+37,83
Trelleborg Cernay	22 343	17 997	-19,45
Camping Des Sources Wattwiller	12 708	10 731	-15,56
Bima 83 Cernay	29 444	28 177	-4,30
Endress Hauser Cernay	6 379	5 809	-8,94
Leclerc E.Sodicer Cernay	9 014	8 829	-2,05
Bodycote	8 863	8 110	-8,50
Institut Saint-André *	77 667	50 106	-35,49
 TOTAL	230 210	207 620	-9,81

**L'Institut Saint-André est approvisionné en eau par le Syndicat des Eaux de Guewenheim, mais les eaux usées sont évacuées vers le réseau de Cernay.*

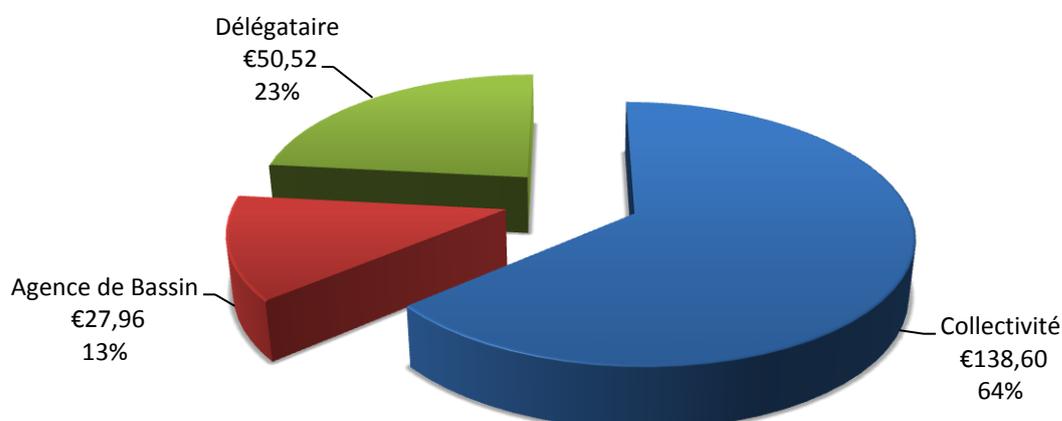


INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES

1) LES COMPOSANTS D'UNE FACTURE D'ASSAINISSEMENT D'UN MENAGE DE REFERENCE (120 M³ SUR L'ANNEE)

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Unitaire	Montant	Unitaire	Montant	Variation N/N-1 (%)
	Au 1 ^{er} janvier 2016		Au 1 ^{er} janvier 2017		
Part collectivité					
Part fixe annuelle (PF)	0	0	0	0	
Assainissement (PP)	1,135	136,20	1,155	138,60	+1,76
Part épuration délégataire (STEP)	0,428	51,39	0,421	50,52	-1,64
Total assainissement hors taxes et redevances		187,59		189,12	
Part Agence de l'Eau					
Modernisation des réseaux de collecte	0,233	27,96	0,233	27,96	-
TVA		0		0	
TOTAL TTC pour 120 m³			215,55		+0,71
Répartition hors taxes et redevances					
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
Part collectivité	0	187,59		189,12	
Taxes et redevances			27,96	27,96	
Prix TTC au m³ (D202.4)			1,80		1,81

Répartition facture d'assainissement de 120 m³ au 1er janvier 2017



AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

1) LA BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
Section d'Investissement			
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	-	211 585,46
10	Apports, dotations	-	305 255,34
13	Subventions Investissement	117 724,63	42 165,59
16	Emprunts et dettes	450 301,09	0,00
20	Immobilisations incorporelles	14 491,88	-
21	Immobilisations corporelles	114 005,16	-
23	Immobilisation en cours	103 752,00	-
040	Opérations d'ordre entre sections	276 304,01	604 047,74
041	Opérations patrimoniales	-	-
RESTES A REALISER		154 200,00	66 720,00
Totaux Section Investissement		1 224 778,77	1 229 774.13
Section d'Exploitation			
002	Excédent antérieur reporté	-	206 109,74
011	Charges à caractère général	544 455,14	-
012	Charges personnel et frais assimilés	328 196,09	-
013	Atténuations de charges		-
014	Atténuations de produits	-	-
65	Autres charges gestion	9 005,11	-
66	Charges financières	253 861,18	-
67	Charges exceptionnelles	16 325,66	-
042	Opérations d'ordre entre sections	604 047,74	276 304,01
70	Vente de produits et prestations	-	1 387 417,76
72	Production immobilisée	-	-
74	Subventions exploitation	-	318 155,71
75	Autres produits de gestion courante	-	-
76	Produits financiers	-	-
77	Produits exceptionnels	-	15 182,87
Totaux Section Exploitation		1 755 890,92	2 203 170,09
TOTAUX GENERAUX		2 980 669,69	3 432 944,22
Solde d'exécution investissement (déficit)		4 995,36	
Solde d'exécution exploitation (excédent)		447 279,17	
TOTAUX EGAUX 2 à 2		3 432 944,22	3 432 944,22

2) LA DETTE

DETTES ET CREANCES - EMPRUNTS RECAPITULATION

	CAPITAL RESTANT DU AU 31.12.2016	REMBOURSEMENTS 2016	
		CAPITAL	INTERETS
TOTAL	6 392 501,56	450 301,09	253 861,18



LA STATION D'EPURATION



1) DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION

➤ Exploitation de la station d'épuration

La station de traitement des eaux usées (STEP) de Cernay, dont la maîtrise d'ouvrage relève de la Communauté de Communes de Thann-Cernay, est exploitée par la société LYONNAISE DES EAUX.

Par délibération du 7 décembre 2010, le Conseil de Communauté a attribué la délégation du service à la société LYONNAISE DES EAUX à compter du 1^{er} janvier 2011, pour une durée de 12 ans.

Avenant n° 1	1 ^{er} janvier 2012	Ajustement des formules d'évolution de la rémunération du délégataire
Avenant n° 2	3 octobre 2012	Complément portant sur la rémunération, son évolution ainsi que les modalités de facturation et de paiement
Avenant n° 3	12 décembre 2015	Ajustement des formules d'évolution de la rémunération du délégataire

➤ Les effluents traités à la station d'épuration

L'alimentation de la STEP de Cernay se fait à l'aide d'un réseau majoritairement de type unitaire. Les effluents proviennent des communes de CERNAY, STEINBACH, UFFHOLTZ, WATTWILLER (régie), WILLER-SUR-THUR, BITSCHWILLER-LES-THANN, LEIMBACH, RAMMERSMATT, RODEREN, THANN et VIEUX-THANN (DSP), soit au total 11 communes.

Sont par ailleurs traités les effluents de certains industriels conventionnés, qui sont :

- BIMA 83
- DU PONT DE NEMOURS
- ABATTOIR DEPARTEMENTAL DE CERNAY
- CENTRE HOSPITALIER DE CERNAY
- SYNDICAT MIXTE DU SECTEUR 4
- TANK SERVICE

Les matières de vidange en provenance de fosses septiques ou fixes répondent aux critères d'admissibilité de l'installation.

La station d'épuration de Cernay est dimensionnée pour traiter une pollution équivalente à 52 500 équivalents-habitants (près de 80 000 en temps de pluie).

a) Dimensionnement de la station

52 500 EH (*)	31 000 EH domestiques	21 500 EH industriels	1 060 m ³ /h max	25 300 m ³ /j max
---------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------------	------------------------------

Paramètres	Temps sec			Temps de pluie		
	Part domestique	Part non-domestique	Total	Part domestique	Part non-domestique	Total
DBO5 (kg/j)	1 850	630	2 480	2 775	630	3 405
DCO (kg/j)	3 700	2 600	6 300	5 550	2 600	8 150
NTK (kg/j)	400	265	665	480	265	745
MES (kg/j)	2 775	770	3 545	5 550	770	6 320
Pt (kg/j)	77	7	84	92	7	99
Débit journalier (m ³ /j)			12 650			25 300
Débit moyen horaire (m ³ /j)			527			1 054
Débit de pointe horaire (m ³ /j)			830			1 060

(*) *Equivalents habitants*

Le principe de traitement retenu est un traitement conventionnel à boues activées. Après prétraitement par dégrillage et dessablage, les étapes de dégradation biologique des pollutions carbonée, azotée et phosphorée se déroulent dans deux bassins successifs : un bassin d'anaérobiose et d'anoxie, puis un bassin d'aération.

Enfin, une clarification permet de séparer les boues produites de l'eau épurée rejetée à la Thur.

b) Norme de rejet

Le rejet des eaux traitées de l'unité de traitement se fait par l'intermédiaire de la lagune de finition avant rejet en rive droite de la Thur conformément à l'arrêté préfectoral n°2006-209-6 du 26 juillet 2006.

Les tableaux ci-dessous présentent les normes définies dans chacun des textes réglementaires.

NIVEAU DE REJET PAR TEMPS SEC

Paramètres	Concentration moyenne en mg/l		Rendement en %
DBO5	25	et	75
DCO	100	et	75
MES	30	et	90
NH4	10	et	75
NGL	15	et	70
Pt	2	et	80

NIVEAU DE REJET PAR TEMPS DE PLUIE

Paramètres	Concentration moyenne en mg/l		Rendement en %	Tolérance
DBO5	25	ou	75	Dépassement toléré 25 jours par an
DCO	100	ou	75	
MES	30	ou	90	
NH4	10	ou	75	Respect de la concentration ou du rendement en moyenne annuelle
NGL	15	ou	70	
Pt	2	ou	80	



2) TRAITEMENT DES EAUX USEES REÇUES PAR LA STATION

2.1 Le bilan hydraulique

a) Les volumes reçus en entrée du système de traitement

	Evolution des volumes annuels et de la pluviométrie			
	2014	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
Volumes annuels (m ³ /an)	4 000 455	3 575 727	4 509 336	+26,1
Pluviométrie moyenne (mm/an)	863	636	810	+27,4

Commentaire :

Volumes annuels : On notera une forte augmentation des volumes entrants, essentiellement en relation avec les conditions météorologiques.

Pluviométrie : La pluviométrie relevée n'est pas excessive et correspond aux valeurs annuelles. On notera que si le total annuel est habituel, la répartition l'est moins : en effet, près de 75 % a été reçu dans les 6 premiers mois de l'année.

b) Les volumes déversés en tête de station (en m³)

Commune	Site	2014	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
CERNAY	STEP CERNAY	564 214	299 588	815 558	+172,2

Commentaire :

Les principales causes des déversements en tête de station sont soit l'augmentation du volume arrivant à la station (pluie importante, présence d'eaux claires parasites), soit des dysfonctionnements sur la station conduisant à une limitation du débit entrant (panne de la filière boues, défaut automate entraînant l'arrêt complet du prétraitement, remontée du voile de boues dans le clarificateur...).

En 2016, les déversements ont principalement eu lieu sur la période du 1^{er} semestre principalement liée aux conditions météorologiques, le 2^{ème} semestre ayant été particulièrement sec.

c) Les volumes traités (en m³)

Commune	Site	2012	2013	2014	2015	2015	Variation N/N-1 (%)
CERNAY	STEP CERNAY	4 303 396	4 686 623	4 390 861	3 957 435	4 896 162	+23,7

Commentaire :

Les débits en sortie d'installation sont cohérents avec ceux relevés en entrée de station. Ils sont en nette augmentation, ceci en lien direct avec les conditions climatiques.

2.2 Le bilan d'exploitation

a) Charges et concentrations entrantes en entrée de station

Charges entrantes (kg/j)			
Paramètres	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
Charge DBO5	1 342	1 184	-11,8
Charge DCO	3 701	3 262	-11,9
Charge MES	2 046	1 870	-8,6
Charge NG	355	319	-10,1
Charge N-NH4	233	202	-13,3
Charge Pt	48,3	41,5	-14,1

Commentaire :

Les charges entrantes sont en baisse d'environ 12 % sur l'ensemble des paramètres. La dilution de l'effluent entrant peut expliquer ce phénomène.

b) Apports extérieurs

Le tableau suivant permet de mesurer l'évolution quantitative des apports extérieurs (hors réseau de collecte) : graisses, matières de vidange, matières de curage, ...

Points prélèvement	Paramètres	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
S12 – Apport extérieur en matière de vidange	Volume (m ³)	1 792	2 789	+55,64
S13 – Apport extérieur en produits de curage	Volume (m ³)	0	0	-
S18 – Apport extérieur d'effluents industriels	Volume (m ³)	0	0	-
S5 – Apport extérieur boue	Production (m ³ /an)	0	0	-
S7 – Apport extérieur en huiles/grasses	Volume (m ³)	618	678	+9,71

Commentaire :

Les apports extérieurs en matière de vidange et en huiles et graisses sont en hausse. Cette augmentation peut être mise en relation avec le peu d'exutoire disponible pour ces matières ainsi que le renforcement du suivi des traitements des déchets. Par ailleurs, il est à noter que bien qu'entraînant des recettes complémentaires pour la station d'épuration, l'exploitant est dans l'obligation de refuser environ 10 % des camions se présentant à la station pour ne pas impacter son bon fonctionnement. En effet, la fiabilisation de l'installation ainsi que l'amélioration de la fosse de réception des matières de vidange (modification du dégrilleur et des pompes de vidange de la fosse) pourrait limiter l'impact de la réception de ces matières sur l'exploitation de la station et donc le nombre de camions refusés.

c) Consommations d'eau et de réactifs

Points prélèvement	Nature	Unité	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
S14 – Réactifs utilisés (file "eau")	Sels de Fer (FeCl3)	kg	101 150	92 780	-8,3
S14 – Réactifs utilisés (file "eau")	Eau potable	m³	2 660	2 311	-13,1
S15 – Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère (liquide)	kg	13 254	12 705	-4,1

Commentaire :

L'ensemble des consommations est globalement en baisse. La consommation en sels de fer est en diminution. Un suivi plus régulier de la consommation de réactif est à l'origine de ces tendances. La consommation de polymère reste sensiblement la même malgré l'augmentation de la production de boues, ceci étant dû à la meilleure siccité à la sortie de la centrifugeuse. Par ailleurs, certains réactifs (acide phosphorique, urée et chaux éteinte) sont utilisés ponctuellement et en petite quantité pour le lycycle.

d) Production de boue

Données	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
MS boue (T)	615	654	+6,3
Siccité moyenne sortie centrifugeuse (%)	20	20	-
Siccité moyenne sortie sécheur (%)	85	85	-

Commentaire :

La production de boues est en hausse par rapport à 2015. Elle reste cohérente avec les charges entrantes. Le ratio de production de boues (à 0,99 kg MS/kg DBO éliminé) en témoigne.

e) Evacuation de boue

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques de l'évacuation des boues produites en fonction de leur destination :

		TMB	Siccité (%)	TMS
Stock au 31/12/15	Boues séchées			30
Evacuation 2016	Boues séchées (Holcim)	643	85	546
	Boues déshy (Terralys)	-	-	-
Stock au 31/12/16	Boues séchées			20
TOTAL PRODUCTION 2016				546

f) Sous-produits de traitement

Points prélèvement	Paramètres	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
S10 – Sable produit	Poids (kg)	45 420	39 670	-12,7
S11 – Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	37 940	26 760	-29,5

g) La consommation électrique

2013	2014	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
2 413 767	2 487 269	2 676 142	2 766 274	+3,4

Commentaire :

La consommation électrique est en légère hausse, ceci peut être rapproché du fonctionnement du relevage au vu des débits transités.

h) La consommation en gaz

2013	2014	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
1 403 021	1 448 310	2 040 377	2 410 788	+18,2

Commentaire :

La consommation en gaz est en forte hausse, ceci peut être rapproché du fonctionnement du sécheur.

2.3 La qualité du traitement des eaux usées

a) La conformité des rejets du système de traitement

L'ARRETE PREFECTORAL

Le principal texte réglementaire régissant l'auto-surveillance est l'arrêté du 21 juillet 2015, dont certains points comme la conformité du système de collecte ont été précisés dans la note du 7 septembre 2015. En février 2017, l'administration a diffusé un commentaire technique dont la partie 2 est consacrée à l'auto-surveillance des systèmes d'assainissement collectifs.

Paramètres	NORMAL TEMPS SEC					NORMAL TEMPS DE PLUIE				
	Charge nominale (kg/j)	Concentration (mg/L)	ET/OU	Rendement (%)	Valeur Réduite (mg/L)	Charge Nominale (kg/j)	Concentration (mg/L)	ET/OU	Rendement (%)	Valeur Réduite (mg/L)
DB05	2 480	25	ET	75	50	3 405	25			50
DCO	6 300	100	ET	75	250	8 150	100			250
MeS	3 545	30	ET	90	85	6 320	30			85
NH4+		10	ET	75			10			
NG	665	15	ET	70		745	15			
Pt	84	2	ET	80		99	2			

b) Conformité par paramètre

Le détail par paramètre apparaît sur le tableau suivant :

Conformité par paramètre									
Autorisations de rejets	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. Moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement Moyen (%)	Nbre de Dépass.	Nbre de dépass. tolérés	Redhibitoires	Conformité
2006-209-6	DB05	1 184	3,32	44,2	96	0	5	0	Oui
2006-209-6	DCO	3 262	16,4	204	94	0	9	0	Oui
2006-209-6	MeS	1 870	3,75	49,6	97	2	9	0	Oui
2006-209-6	NG	319	3,59	47,8	85	0	5	0	Oui
2006-209-6	N-NH4	202	0,51	6,65	97	0	5	0	Oui
2006-209-6	Pt	41,5	0,46	5,66	86	0	5	0	Oui

Commentaire :

Les concentrations en sortie de l'installation sont conformes pour l'ensemble des paramètres. Toutefois, 2 dépassements en MES a été constaté sur un nombre de 9 dépassements tolérés. Ces dépassements sont principalement dus à des déversements en tête de station dont les charges s'additionnent au flux de sortie.

c) Conformité des fréquences d'analyse

Le respect du nombre d'analyses retenues par rapport au nombre prévu par l'arrêté est synthétisé dans le tableau suivant :

Conformité du planning d'analyses					
Autorisations de rejets	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
2006-209-6	DBO5	24	53	53	220,8 %
2006-209-6	DCO	52	105	105	201,9 %
2006-209-6	MeS	52	105	105	201,9 %
2006-209-6	NG	24	53	53	220,8 %
2006-209-6	N-NH14	24	53	53	220,8 %
2006-209-6	Pt	24	53	53	220,8 %

d) Conformité annuelle globale

Une station est dite conforme si et seulement si elle est globalement conforme sur l'ensemble de ses paramètres.

Conformité annuelle globale					
Commune	Site	2013	2014	2015	2016
CERNAY	STEP CERNAY	Oui	Non	Oui	Oui

Commentaire :

Le système de traitement est conforme pour l'année 2016 et respecte les normes de l'arrêté et le bon état du milieu nature.

3) BILAN FINANCIER

BILAN D'EXPLOITATION DE LA STATION D'EPURATION

(Montants versés à la lyonnaise des Eaux dans le cadre de la DSP,
hors rémunération au titre des industriels conventionnés pour l'exploitation de la STEP)

DEPENSES	H.T.	TVA		TTC
		TAUX	MONTANT	
Part proportionnelle aux EU pour les usagers de l'ex-CCCE	310 385,40	10 %	31 038,54	341 423,94
Rémunération pour l'ex-CCPT au titre du renouvellement	42 810,72	10 %	4 281,07	47 091,79
Rémunération au titre de l'ex-CCPT pour l'exploitation de la STEP	342 752,52	10 %	34 272,55	376 998,07
Rémunération au titre de l'ex-CCPT pour l'exploitation du regard de comptage des effluents de la CCPT	2 661,60	10 %	266,16	2 927,26
Rémunération au titre de l'ex-CCPT pour l'exploitation du collecteur intercommunal	2 837,40	10 %	283,74	3 121,14
Rémunération au titre des industriels conventionnés pour le renouvellement	5 425,32	10 %	542,53	5 967,85
TOTAL HT				706 872,96
TVA				70 684,59
DEPENSES TOTALES TTC :				777 557,55
RECETTES				
Prime A.E.R.M. (au titre de l'année 2015) Montant total de la prime : 99 895 €, dont 54,31 % à l'ex-CCPT : 54 252,97 € et 45,69 % à l'ex-CCCE : 45 642,03 €				99 895,00
RECETTES TOTALES TTC :				99 895,00
Montant total des frais de fonctionnement T.T.C.				677 662,55

Le service public d'assainissement



Exploitation en délégation de service public

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1) MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en délégation de service public par contrat d'affermage.

Le contrat d'affermage a été signé avec :

Société LYONNAISE DES EAUX FRANCE
11, place Edouard VII
75009 PARIS

Date de début de contrat : 01 avril 2010

Durée de la délégation : 12 ans

Date de fin de contrat : 31 mars 2022

Le périmètre d'affermage est constitué du territoire des 9 communes.

2) TAUX DE DEBORDEMENT DANS LES LOCAUX DES USAGERS (P251.1)

Taux (en nombre pour 1'000 clients) de débordement des effluents dans les locaux des usagers : **NC**.

LE RESEAU

1) LES ABONNES

NOMBRE D'ABONNES RACCORDES OU RACCORDABLES

	2014	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
Abonnés assainissement collectif	7 173	6 926	6 992	+1
Nombre de clients potentiels assainissement collectif (estimation)	8 163	7 331	7 402	+1
Nombre d'habitants desservis en assainissement collectif	18 099	17 094	16 998	-0,6
Nombre d'habitants desservis par l'assainissement non collectif (estimation)	990	1 000	997	-0,3
Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (%)	94,46	94,53	94,48	0

2) LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT

Volumes assujettis à l'assainissement						
Type volume	2012	2013	2014	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m ³)	798 743	833 197	749 306	767 344	749 169	+2,4

3) LE RESEAU

a) Le réseau par type

Répartition du linéaire de canalisation par type (ml)			
Désignation	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	40 150	42 704	+6,4
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	9 406	12 486	+32,7
Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	102 560	107 078	+4,4
Linéaire de réseau séparatif en refoulement (ml)	941	941	-
Linéaire de réseau unitaire en refoulement (ml)	1 094	1 094	-
Linéaire total (ml)	152 087	164 307	+8,03

b) Nombre d'ouvrages à entretenir

Inventaire des principaux accessoires du réseau			
Type d'accessoires	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
Avaloirs	2 288	2 314	+1,1
Ouvrages de prétraitement réseau	93	96	+3,2
Regards réseau	4 584	4 634	+1,1
Vannes	20	23	+15,0

4) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATIONS EN 2016 SUR L'ENSEMBLE DES RESEAUX

a) Curage - nettoyage

Curage préventif réseau				
	2014	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales curé (ml)	486,02	260,66	86,5	-66,8
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	618,73	210,68	339,91	+61,3
Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	3 177,39	2 759,52	2 249,28	-18,5
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	4 282,14	3 230,86	2 675,69	-17,2
Taux de curage préventif (%)	2,8	2,2	1,6	-23,3
Curage ouvrages				
Nombre d'avaloir curés	4 684	3 525	3 197	-9,3
Ouvrages de prétraitement	8	6	4	-33,3

b) Interventions – réparations sur le réseau

Curage curatif				
	2014	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	0	138,14	0	-100
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales curé (ml)	0	0	46,44	-
Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	254,83	401,59	448,29	+11,6
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)	254,83	539,73	494,73	-8,3
Taux de curage curatif (%)	0,2	0,4	0,3	-15,2

Désobstructions				
Réseau	10	8	3	-62,5
Branchement	28	63	38	-39,7
Avaloir	24	11	68	+518,2

c) Autres interventions

Inspections réseau				
	2014	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées inspecté (ml)	78	0	138	0
dont ITV (ml)	78	0	138	0
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales inspecté (ml)	6	34	68	+100,7
dont ITV (ml)	6	34	68	+100,7
Linéaire de réseau Unitaire inspecté (ml)	445	536	200	-62,7
dont ITV (ml)	381	512	200	-60,9
Linéaire total inspecté	529	570	407	-28,7
Dont ITV	465	546	407	-25,5

d) Renouvellement et extension du réseau

- Renouvellement : - THANN rue Schweitzer 108 ml
- Extension : - THANN rue Bangards 87 ml
- LEIMBACH rue de l'Eglise 34 ml

EXPLOITATION

1) **ACTIVITE CLIENTELE**

	2013	2014	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
Abonnés assainissement collectif	7 106	7 173	6 926	6 992	+1
Nombre d'habitants desservis en assainissement collectif	18 099	18 099	17 094	16 998	-0,6
Nombre d'habitant desservis par l'assainissement non collectif	419	990	1 000	997	-0,3
Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (%)	94,4	94,5	94,48	94,46	0
Volumes assujettis (m ³)	833 197	749 305	767 344	749 169	-2,4

2) TAUX DE RECLAMATIONS (P.258.1)

	2012	2013	2014	2015	2016
Taux de réclamations (pour 1 000 clients)	10,10	13,93	13,38	3,55	6,72
Taux de prise d'appel (%)	89,8	91,6	88,6	86,7	79,7

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Ce chapitre présente les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et la performance du service demandés par le décret et l'arrêté du 2 mai 2007.

1) TABLEAU DES INDICATEURS

Indicateur		2016	Unité	Degré de fiabilité
Indicateurs descriptifs des services				
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées unitaire ou séparatif	16 998	Nombre	B
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	14	Nombre	A
D202.4	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,76	€ TTC/m ³	A
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'assainissement	615	TMS	
Indicateurs de performance				
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	94,46	%	A
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	26	Points	B
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	100	%	
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	NC	Points	
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	NC	%	
P255.3	Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	NC	Points	

TARIFICATION DU SERVICE

1) MODALITES DE TARIFICATION

	Au 01.01.2016	Au 01.01.2017	Variation N/N-1 (%)
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	0	0	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
<à 6 000 m ³	1,9800	2,0100	+1,51
De 6 001 à 12 000 m ³	1,7351	1,7614	+1,52
De 12 001 à 24 000 m ³	1,4901	1,5127	+1,52
De 24 001 de 36 000 m ³	1,2452	1,2641	+1,52
>à 36 000 m ³	1,2452	1,2452	+1,52
Délibération	19.03.2016	25.03.2017	
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)	10,80	10,80	+0,74
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
<à 6 000 m ³	0,2072	0,2088	+0,77
De 6 001 à 12 000 m ³	0,1816	0,1830	+0,77
De 12 001 à 24 000 m ³	0,1559	0,1571	+0,77
De 24 001 de 36 000 m ³	0,1303	0,1313	+0,77
>à 36 000 m ³	0,1303	0,1313	+0,77
Taxes et redevances			
Modernisation des réseaux de collecte (€ HT/m ³)	0,2330	0,2330	-
TVA	10 %	10 %	-

Les tarifs « collectivité » ont été fixés par délibération

- ❖ du 19 mars 2016 pour le tarif au 01.01.2016
- ❖ du 25 mars 2017 pour le tarif au 01.01.2017

Les tarifs « délégataire » correspondent à l'application des modalités définies au contrat d'affermage.

Le service est assujéti à la TVA (l'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3 000 habitants et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3 000 habitants. En cas de délégation de service public l'assujettissement est obligatoire).

2) FACTURE TYPE

La facture assainissement collectif est composée de quatre parties correspondant aux différents bénéficiaires.

- ✓ Une partie revenant au **Fermier**. Elle comprend une *part fixe* (ou abonnement) et une *part proportionnelle* au m3 (l'ancien contrat ne comprenait pas de part fixe)
- ✓ Une partie revenant à la **Communauté de Communes**. Elle comprend uniquement une *part proportionnelle* au m3.
- ✓ Une partie revenant à l'**Agence de l'Eau**. *Redevance pour la modernisation des réseaux de collecte* en € / m3

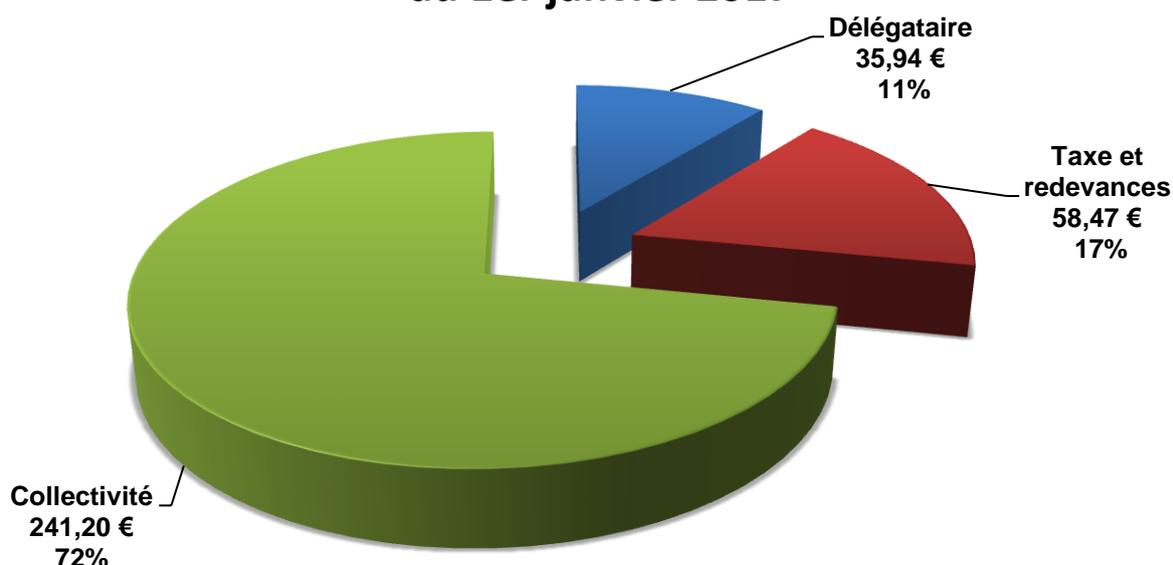
Les composantes de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120 m³) sont présentées ci-après :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Unitaire	Montant	Unitaire	Montant	Variation N/N-1 (%)
	Au 1 ^{er} janvier 2016		Au 1 ^{er} janvier 2017		
Part collectivité					
Part fixe annuelle	0	0	0	0	
Part proportionnelle	1,9800	237,60	2,01	241,20	+1,51
Part délégataire					
Part fixe annuelle	10,80	10,80	10,88	10,88	+0,74
Part proportionnelle	0,2072	24,86	0,2088	25,06	+0,77
Total assainissement hors taxes et redevances		273,26		277,14	
Part Agence de l'Eau					
Modernisation des réseaux de collecte	0,2330	27,96	0,2330	27,96	-
TVA 10 %		30,12		30,51	
TOTAL TTC pour 120 m³		331,34		335,61	1,29

Répartition hors taxes et redevances	Fixe	Variable	Fixe	Variable
Part collectivité	0	237,60	0	241,20
Part exploitant	10,80	24,86	10,88	25,06
Total	10,86	262,46	10,88	266,26
Taxes et redevances		58,08		58,47
Prix TTC au m³ (D202.4)		2,76		2,80

Le rapport de la part fixe sur la totalité de la facture doit être inférieur à 30%.

Répartition pour une facture de 120 m³ au 1er janvier 2017



3) RECETTES

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2016			
En euros	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
TOTAL	2 026 940	2 001 460	-1,3
Exploitation du service	313 420	319 630	+2,0
• Part fixe	72 920	74 970	
• Partie proportionnelle	149 630	154 470	
• Pluvial	90 880	90 190	
Collectivités et autres organismes publics	1 638 140	1 606 390	-1,9
• Part Collectivité	1 433 690	1 433 690	
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	204 450	169 020	
Travaux attribués à titre exclusif	75 540	75 540	-
• Branchements	75 510	67 020	
• Autres travaux	40	8 490	
Produits accessoires	- 170	-70	+61,4
• Autres produits accessoires	- 170	-70	

4) TAUX D'IMPAYES (P257.1)

	2014	2015	2016	Variation N/N-1 (%)
Taux de créances irrécouvrables (€)	NC	8 587,70	12 323,46	+43,5
Taux de créances irrécouvrables (%)	0,20	0,33	0,33	-9,1
Taux d'impayés sur année précédente (%)	0,36	0,64	0,64	+46,9

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1) MONTANTS FINANCIERS

	2015	2016
Montants des investissements pendant le dernier exercice budgétaire	114 540,36	148 598,68
Montants des subventions perçues	233 246,09	4 168,75

2) ETAT DE LA DETTE DU SERVICE (P.256.2)

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	2015	2016
Encours de la dette au 31 décembre	3 041 014,08	2 826 158,46
Remboursement en capital	175 837,02	214 855,62
Remboursement en intérêts	116 244,49	108 709,56

3) AMORTISSEMENTS

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

	2015	2016
Amortissement	543 760,87	547 105,71

PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA CCTC EN 2017

Entretien et réhabilitation des réseaux

- Remplacement et mise à niveau de tampons
- Renouvellement de branchements d'eaux usées
- Inspection caméra de certains tronçons
- Entretien et curage des réseaux, avaloirs et dessableurs
- Surveillance et entretien des déversoirs d'orage et des stations de relevage
- Mise en service de la station de mesure sur le collecteur intercommunautaire.

Cernay

- Rue Joseph Depierre – Conduite de délestage EU/EP

Station d'épuration

- Dégrilleur grossier en amont des aquagards
- Etude de faisabilité-optimisation des installations de traitement

Steinbach

- Rue des Oiseaux / Cote 425

Uffholtz

- Rue de Wattwiller

Bitschwiller

- Route Joffre/Kerhlenbach

Bourbach-le-Bas

- Cour des Seigneurs

Roderen

- Rue du Kattenbach

Thann

- Rue du Vignoble

Sur l'ensemble du territoire de Thann-Cernay

- Etude sur les déversoirs d'orage et campagne de recherche et d'élimination des eaux claires parasites sur l'ensemble des communes de la CCTC raccordées à la STEP

Présenté au Conseil de Communauté de Communes de Thann-Cernay le

Exploitation en régie

Présenté :

- au Conseil Municipal de la ville de Cernay le
- au Conseil Municipal de la commune de Steinbach le
- au Conseil Municipal de la commune d'Uffholtz le
- au Conseil Municipal de la commune de Wattwiller le

Exploitation en délégation de service public

Présenté :

- au Conseil Municipal de la commune de Bitschwiller-les-Thann le
- au Conseil Municipal de la commune de Bourbach-le-Bas le
- au Conseil Municipal de la commune de Bourbach-le-Haut le
- au Conseil Municipal de la commune de Leimbach le
- au Conseil Municipal de la commune de Rammersmatt le
- au Conseil Municipal de la commune de Roderen le
- au Conseil Municipal de la ville de Thann le
- au Conseil Municipal de la ville de Vieux-Thann le
- au Conseil Municipal de la commune de Willer-sur-Thur le

A Cernay, le

Le Vice-Président,